

Juillet 1956
MONTRÉAL

Relations

LE DIVORCE AU SÉNAT

Louis C. de LÉRY

LE BOULEVERSEMENT DE LA FAMILLE TRADITIONNELLE

Stanislas de LESTAPIS

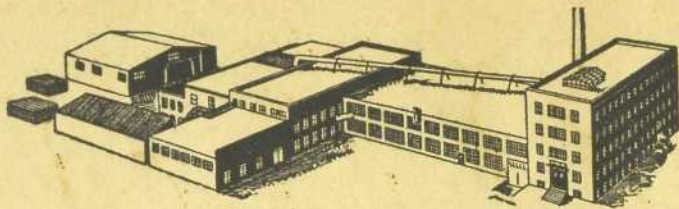
CÉLÉBRATION SANS TAMBOURS

J.-Louis LAVOIE

MODERNISER L'O. T. A. N.

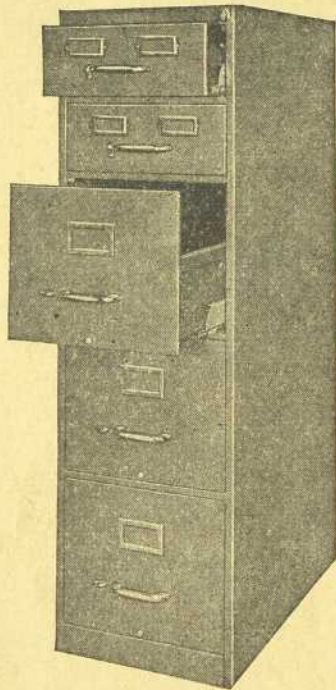
Luigi d'APOLLONIA

Horizon international	■	■	■	■	■	■	■	Joseph-H. LEDIT
Montréal et ses parcs	■	■	■	■	■	■	■	Jean GENEST
Retraites paroissiales et missions générales				■	■	■	■	Thomas MIGNAULT



Spécialité :

- Classeurs - fichiers
- armoires à papeterie
- vestiaires en métal



Nos produits sont vendus par des marchands spécialisés dans les articles de bureaux
(Nous vendons strictement en gros)

ATELIERS DES SOURDS-MUETS

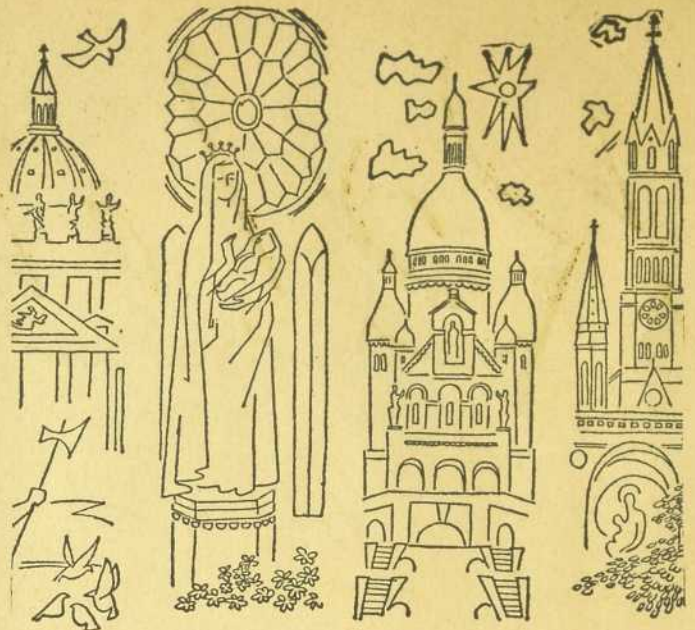
65 ouest, rue de Castelnau - Montréal

TA lon 4571

Local 21, 22 et 23

★

Sous la direction des Clercs de Saint-Viateur



Pèlerinages en

Europe

à l'automne

Si vous songez à organiser un pèlerinage en Europe cette année, ou d'y faire un pèlerinage particulier, nous vous invitons à étudier les avantages de faire votre voyage à l'automne, i. e. après la mi-août. C'est la saison des tarifs réduits: les hôtels et les auberges sont moins encombrés, les prix sont plus bas, le transport est plus facile, et surtout le prix du passage est réduit pour tous les navires de la ligne Arosa. Nos paquebots font la traversée de Montréal et de Québec directement vers Le Havre. Le saint sacrifice de la messe est célébré tous les matins à bord. Et nous vous offrons, de plus, un service courtois, une cuisine internationale exquise, un confort remarquable dans une ambiance amicale et sans formalisme. Votre agent de chemin de fer ou de voyages se fera un plaisir de vous fournir tous les renseignements dont vous aurez besoin.

Prix du passage à partir de
\$150. (Le Havre)

SEPT VOYAGES À L'AUTOMNE		
18 août	Arosa Sun	de Québec
31 »	Arosa Star	de Montréal
16 sept.	Arosa Sun	de Québec
26 »	Arosa Star	de Montréal
17 oct.	Arosa Sun	de Québec
14 nov.	Arosa Sun	
10 déc.	Arosa Sun	



Consultez votre agent de chemin de fer ou de voyages !

AROSA LINE (Canada) Ltée

MONTREAL TORONTO EDMONTON

Siège social : Genève
M. Nicolo Rizzi, président

S O M M A I R E

JUILLET 1956

Éditoriaux 178

QUI POSSÈDE L'INDUSTRIE CANADIENNE? — CONFUSIONS DANGEREUSES. — PAS DE DÉTENTE EN ASIE.

Articles

MODERNISER L'O. T. A. N. . Luigi D'APOLLONIA 180

LE BOULEVERSEMENT DE LA FAMILLE TRADITIONNELLE Stanislas DE LESTAPIS 183

CÉLÉBRATION SANS TAMBOURS J.-Louis LAVOIE 186

MONTRÉAL ET SES PARCS Jean GENEST 188

Commentaires 190

L'aide aux collèges classiques féminins. — Universités et collèges classiques. — Le rapport Tremblay et les collèges classiques. — En trois mots.

Au fil du mois 192

La révolte du social contre le national. — Conscriptio camouflée. — Le congrès des « sociétés savantes ». — Orientations de la presse catholique aux États-Unis. — L'abus et la magie des mots. — Vieilles rengaines. — Plaidoyer pour Staline.

Articles

RETRAITES PAROISSIALES ET MISSIONS GÉNÉRALES . . Thomas MIGNAULT 194

LE DIVORCE AU SÉNAT . . . Louis C. DE LÉRY 195

HORIZON INTERNATIONAL . . Joseph-H. LEDIT 198

Les livres 201

Religion. — H. RAHNER et L. VON MATT: *Ignace de Loyola* (B. Dubé). — G. HUNERMAN: *Le Héraut de Dieu*. — J. GAY: *Libermann* (J.-P. Demers). — M. RIQUET: *L'Église, liberté du monde* (Al. Dugré). — R. RENAUD: *Süchow, diocèse de Chine* (M. Belhumeur). — P. DUPLOYÉ: *Rhétorique et Parole de Dieu* (J. d'Anjou) 201

Économie sociale et politique. — A. MORGAN: *Bottom-Up Democracy*. — T. CAPLOW: *The Sociology of Work*. — N. S. BUCHANAN et H. S. ELLIS: *Approaches to Economic Development* (E. Bouvier) 202

Littérature, Romans. — L. BARJON: *Le Silence de Dieu dans la littérature contemporaine* (W. Gariépy). — E. GENEST: *Dictionnaire des Citations françaises*. — Y. ESTIENNE: *Le Toit sur la tête* (J. d'Anjou). — E. DE GREEFF: *Le Juge Maury* (J.-M. Aubry). — C. GASKIN: *L'Oiseau de pluie* (W. Girouard). — J.-J. RICHARD: *Le Feu dans l'amante* (A. Dugré) 203

BANQUE DE MONTRÉAL

La Première Banque au Canada

AU SERVICE DES CANADIENS DANS TOUTES LES SPHÈRES DE LA VIE
DEPUIS 1817



SD214F



OR. 1-6377

ANDRÉ PARROT

*Travaux en fer forgé
pour l'intérieur et
pour l'extérieur*

258, rue Saint-Denis, Saint-Lambert, Montréal-23

Relations

XVI^e année, N^o 187

Montréal

Juillet 1956

É D I T O R I A U X

Qui possède l'industrie canadienne?

AU MOIS D'AVRIL dernier, le Bureau fédéral de la Statistique publiait une brochure, d'apparence austère et inoffensive, mais de contenu brûlant, vu la controverse à laquelle donne actuellement sujet l'importation des capitaux américains en notre pays. Déjà la brochure en question (*Canada's International Investment Position, 1926-1954*) a suscité des remous à la Chambre des Communes, dans les journaux, dans les revues (voir, entre autres articles, celui de Peter C. Newman, « Who really Owns Canada? », dans *Maclean's*, 9 juin 1956) et même dans l'opinion publique aux États-Unis (voir la revue *U. S. News & World Report*: « Is Canada Afraid of U. S. Dollars? », 4 mai 1956).

Cette brochure nous apprend que les Américains possèdent déjà le quart des principales industries au Canada, et qu'ils dominent nettement dans certaines branches de la grande industrie. Voici, par exemple, un tableau révélateur de cette emprise.

	Parts détenues par	
	les Américains	les Canadiens
Huile et pétrole:		
— exploration et exploitation.....	59%	40%
— raffinage.....	53	43
— transport.....	61	38
— mise sur le marché.....	48	52
Mines.....	38	45
Manufactures:		
— pulpe et papier.....	42	48
— produits chimiques.....	46	39
— appareils électriques.....	59	35
— automobiles.....	76	23

Ces chiffres expliquent que plusieurs se demandent si le Canada n'est pas en train de devenir, du point de vue économique, le quarante-neuvième État de la république américaine. Et ce n'est pas tout. Dans un autre tableau portant sur trente-cinq produits manufacturés et dont nous nous bornons à citer cinq exemples, la même brochure nous apprend encore qu'en 1953 les compagnies à prédominance financière américaine cap-

taient le pourcentage suivant du total des ventes au Canada:

Véhicules-moteurs.....	98%
Produits du caoutchouc.....	78
Métaux non ferreux.....	70
Produits du pétrole.....	68
Pièces de véhicules-moteurs.....	67

Et la situation est loin de s'améliorer. En 1954, les placements américains au Canada s'élevaient à 9 milliards et demi de dollars, ce qui représente 77% de tous les capitaux étrangers; aujourd'hui, d'après l'auteur de l'article de la revue *Maclean's*, ces placements s'élèveraient à 11 milliards de dollars, le capital américain franchissant la frontière au taux de trois millions par jour. Dans aucun autre pays, ajoute le même auteur, des étrangers n'ont acquis d'aussi vastes avoirs, et il n'y a que le Venezuela à rapporter plus aux financiers étrangers que le Canada, parce qu'aujourd'hui ce sont des non-Canadiens qui recueillent la plupart des dividendes versés par les compagnies canadiennes. En outre, paraît-il, plus cette tendance se développera, moins nous aurons de chances de reprendre en main la direction de notre économie, parce que les Américains acquièrent maintenant la maîtrise directe des entreprises (voir un autre point de vue également significatif dans l'article de M. John Porter, « Concentration of Economic Power and the Economic Elite in Canada », publié par *The Canadian Journal of Economics and Political Science*, mai 1956).

Une telle situation ne saurait se prolonger indéfiniment, si le Canada veut conserver son indépendance.

Confusions dangereuses

LA SOCIÉTÉ Radio-Canada a jugé bon de justifier son rôle en ce qui concerne les émissions scolaires. Dans une lettre qu'elle nous a fait parvenir à ce sujet, elle expose le principe de base qui la guide: « Seuls les éducateurs sont responsables de l'orientation et de la matière des émissions, alors que les autorités de la radio-télévision organisent la présentation et la distribution des émissions. Ce sont aussi les éducateurs qui

autorisent les maisons d'enseignement à suivre les émissions scolaires. » Dans cet esprit, Radio-Canada a organisé deux séries d'émissions, l'une à l'échelle provinciale, l'autre au plan national. La première est sous l'autorité des ministères ou des organismes provinciaux d'éducation. La seconde est dirigée par un comité qui compte des représentants de chaque province.

Nous voulons bien croire Radio-Canada sur parole au sujet du contrôle des émissions par des éducateurs compétents. Nous accepterions assez volontiers les émissions provinciales, pourvu qu'elles soient sous l'autorité effective des représentants des provinces. Et nous sommes heureux que Radio-Canada offre à celles-ci une collaboration de qualité. Mais quand il s'agit des émissions destinées à tout le pays, nous ne voyons pas que les explications données doivent modifier l'opposition des partisans d'une unité canadienne fondée sur le respect des cultures et des droits provinciaux.

Ici, nous mettons le doigt sur l'éternelle confusion qui embrouille cette question. Radio-Canada et plusieurs autres organismes fédéraux prétendent protéger les droits des provinces en confiant la responsabilité effective de leurs initiatives à des comités où entrent des représentants de toutes les provinces. Protection illusoire: ces comités suivent nécessairement la règle de la majorité et forcent ainsi les représentants de la minorité soit à s'opposer à des émissions qu'ils ne peuvent approuver, soit à les accepter, mais contre le gré et les droits des provinces qu'ils représentent. C'est un inconvénient qui dépasse les questions constitutionnelles. Les droits provinciaux ne sont pas des privilèges qu'on peut abandonner à son gré. Dans l'esprit des Pères de la Confédération, la juridiction exclusive des provinces est le seul moyen de sauvegarder les particularités culturelles et raciales des deux groupes ethniques qui ont adhéré au pacte fédératif. Les comités nationaux non seulement ne respectent pas les droits des provinces, mais contrecarrent presque inévitablement les particularismes culturels et sociaux. Et c'est l'élément français qui en souffrira. Les comités nationaux, où siègent, en majorité, des Anglo-Canadiens, favorisent naturellement les intérêts culturels ou autres de l'élément anglais. Nos compatriotes de langue anglaise comprennent difficilement notre irréductible opposition à tout empiètement de l'autorité fédérale dans les affaires provinciales. Ils ne voient rien de mal, eux, dans les interventions d'Ottawa. Au contraire, la puissance centralisatrice leur apparaît comme une bonne fée, bienfaitrice pour les provinces moins riches et favorable au développement de la culture anglaise dans les régions éloignées. Seule, une attitude ferme de notre part pourra les impressionner et les obliger au respect pratique des droits provinciaux.

Voilà une attitude chère aux partisans de l'autonomie provinciale. Cependant, plusieurs d'entre eux sont

victimes d'un autre genre de confusion. Ils prennent *revendication* pour *protection* des droits provinciaux. Ils protestent hautement contre l'emprise d'Ottawa, mais ils ne font pratiquement rien pour occuper les territoires convoités par l'adversaire. Ainsi, Radio-Canada offre ses services aux autorités de chaque province pour organiser, en collaboration, des émissions scolaires provinciales. Est-ce que les autorités du Québec se sont prévaluées de cette offre? Ne s'obstine-t-on pas, au contraire, dans l'inaction, privant ainsi nos enfants des avantages, accessoires sans doute mais réels, qu'offrent les émissions scolaires à la radio et à la télévision? Il en est de même en bien d'autres domaines. Le vide créé par notre abstention, d'autres le remplissent. C'est pourquoi cette dernière confusion n'est pas moins dangereuse pour la sauvegarde de nos droits et de nos particularités ethniques et culturelles.

Pas de détente en Asie

EN POLITIQUE, il y a des mots sans consistance et tout à fait relatifs. Par exemple, le mot *détente*, qu'on se garde bien de définir, même s'il foisonne dans les interviews et dans les colonnes des journaux.

Comment croire à une détente, alors que l'U. R. S. S., à la fois État soviétique et internationale marxiste, cherche savamment les points faibles de l'adversaire à dessein d'aggraver et non d'apaiser les tensions? On n'a qu'à considérer ce qui se passe dans le sud-est de l'Asie, où l'U. R. S. S., faisant mine de se tenir à l'écart, attise les passions farouchement nationalistes et, de sa tierce position « pacifique », manœuvre ses satellites.

Pendant que Moscou et Londres conféraient sur les élections au Vietnam (qui n'auront pas lieu), les communistes chinois préparaient, au Cambodge, une version orientale du « coup de Prague ». Le prince Norodom, véritable chef politique du pays, faisait une déclaration de neutralité contre l'Ouest et bâclait un pacte commercial avec la Chine rouge, qui lui promettait, par-dessus le marché, une aide économique dont elle-même a besoin.

La Thaïlande, au sud du Cambodge, suit les événements avec crainte et tremblement; car elle compte, à l'intérieur de ses propres frontières, plusieurs millions de Chinois, maîtres du commerce et barons de la finance, comme partout ailleurs dans l'Asie du Sud-Est. Plusieurs pays, y inclus le Pakistan, enverront bientôt des missions à Pékin; l'accueil que leur fera la « république populaire » revêtira tout le faste oriental. Singapour se débat au milieu d'une crise extrêmement grave. Ceylan, qui jouit du plus haut niveau de vie de tout l'Orient et qui, pas plus tard que l'an dernier, au grand rendez-vous de Bandoeng, attaquait l'impérialisme soviétique, vient, aux récentes élections, de se donner, lui aussi, un gouvernement socialiste et neutraliste. Les États-Unis dénoncent le réarmement du Vietnam-

Nord, qui viole les accords de Genève; et l'O. N. U. suspend, en Corée, la commission de surveillance de l'armistice, à cause de l'attitude particulière des membres tchèques et polonais des équipes d'inspection.

Quand, au lendemain de la guerre, la Grande-Bretagne, la Hollande et la France renonçaient, après des siècles, à l'autorité qu'elles exerçaient sur de vastes régions de l'Asie, elles laissaient ces pays en face d'énormes problèmes de politique, d'administration, d'économie, d'ordre, d'hygiène que, tout seuls, ils étaient incapables de résoudre. Qui les aidera à diriger leur croissance politique, à conquérir leur véritable indépendance? L'Occident ou l'U. R. S. S.? Sur l'Occident l'U. R. S. S. possède au moins deux avantages: elle offre à l'Asie l'exemple d'un pays agricole devenu

grande puissance industrielle en un quart de siècle; de plus, elle n'a pas, à vrai dire, de passé colonial, et l'Orient préférera toujours un *Asiatique* communiste à un *blanc* colonialiste. La « coexistence compétitive » fera rage en Asie. Elle remplira de son conflit la deuxième moitié de ce siècle. Il faudra à l'Occident sagesse, générosité, patience, sans, cette fois, aucune arrière-pensée de domination ou d'exploitation. L'enjeu est un milliard d'hommes, le tiers de l'humanité.

Quand donc on attaque, chez nous, pour des querelles partisans, non pas les modalités, mais le principe de l'aide à ces pays, alors que les États-Unis ont le point IV et l'O. N. U., son programme d'assistance technique, on révèle une pensée politique en retard et on nuit à l'établissement de la paix dans le monde.

MODERNISER L'O. T. A. N.

Luigi d'APOLLONIA, S. J.

IL ÉTAIT le soleil du monde, l'âme des artistes, le créateur des tracteurs, le père vigilant et chéri des peuples, — il s'agit de Staline, bien entendu, et non de Dieu, — et pourtant, on soupirait, au Kremlin, après sa mort comme après un événement heureux. Disparu l'infailible mécanicien de la locomotive de l'histoire, la politique extérieure de l'U. R. S. S. pourrait emprunter un nouveau virage.

La tactique est claire. Il serait fort dangereux, cependant, de croire qu'elle n'est ni souple, ni savante, ni profonde. Elle force déjà l'O. T. A. N. à reviser ses cadres. Réunis, les 4 et 5 mai, au Palais Chaillot de Paris, le Conseil de l'Atlantique a désigné un « comité des sages », composé de MM. Lester Bowles Pearson, Gaetano Martino et Halvard Lange, ministres des Affaires étrangères du Canada, de l'Italie, de la Norvège, pour faire enquête auprès des pays signataires et rédiger un rapport sur les moyens de développer l'alliance sur le plan politique et économique.

Mais qu'est-ce que l'O. T. A. N.? Sans détailler ses structures (Comité de l'Atlantique-Nord, comités militaires, S. H. A. P. E., S. A. C. E. U. R., etc.), disons tout de suite que l'O. T. A. N. n'est pas née d'une haute et sereine pensée politique. Elle est sortie tout armée de la violence des événements d'après-guerre. Sa cuirasse militaire révèle assez clairement qu'elle est, à l'image de notre temps, fille de la peur. Elle est une réponse commune à une menace commune. Et son véritable auteur est le Kremlin.

Menace commune

On se souvient de l'étonnante naïveté du gouvernement américain, qui fit marquer le pas à ses troupes pour laisser aux Russes la gloire d'entrer, les premiers,

à Berlin. On se souvient aussi du retrait des colonnes alliées qui s'étaient avancées jusqu'à Prague. Inutile de rappeler Yalta. A Potsdam, on s'engagea davantage encore dans l'impasse en préparant des « arrangements » tels que l'attribution à l'U. R. S. S. de la Prusse orientale et les transferts des minorités allemandes. Au lendemain de la victoire, l'Occident démobilisa ses troupes et démantela l'Europe. Tout est joie, euphorie, ivresse, confiance dans la bonne volonté communiste.

Déjà, pourtant, l'U. R. S. S. se servait des *slogans* de paix comme d'une arme de guerre pour dominer l'Europe. En septembre 1945, un mois à peine après la capitulation du Japon, Molotov dénonçait les dessous d'une politique hostile à l'Union soviétique, pendant que celle-ci, profitant de la lassitude des Alliés, installait des gouvernements communistes en Allemagne de l'Est et en Albanie, annexait les pays baltes et la Prusse Orientale comme dépouilles de guerre.

La Hongrie succomba peu après. Des élections avaient porté au pouvoir le parti communiste, qui s'empressa (21 nov. 1947) de dissoudre aussitôt tous les partis d'opposition. La Bulgarie fut mise au pas à son tour, quand, le 11 décembre 1947, l'ancien secrétaire du *Komintern*, M. Dimitrov, prenait le pouvoir après la pendaison, le 23 septembre, de Nicolas Petkov, chef du parti agraire et de l'opposition. La Roumanie suivit, après la condamnation à la détention perpétuelle du Dr Maniú, chef du parti paysan, le 29 octobre 1947, et l'abdication du roi Michel, le 1^{er} janvier 1948. La Pologne était « déplacée », le parti paysan dissous, le 21 novembre 1947, et son chef, M. Mikolajczyk, se sauvait à l'étranger. Puis, la Tchécoslovaquie tombait, victime du coup d'État qui, le 25 février 1948, faisait capituler le président Benès, « mort » peu après. Le

Kominform avait été mis sur pied le 1^{er} octobre 1947; la guerre civile faisait rage en Grèce; et l'U. R. S. S. cachait mal ses desseins de « libérer », avec la complicité des partis communistes nationaux, le reste de l'Europe fatiguée, épuisée, divisée, victorieuse. La tentation est grande. Son armée compte, au bas mot, en 1947, 3,500,000 hommes. En face d'elle, rien: l'Allemagne gît parmi les décombres; le Japon compte les morts de l'holocauste d'Hiroshima; les États-Unis sont désarmés et lointains. Le seul poids non compensé, la seule ombre de son monstrueux appareil militaire lui permet des conquêtes politiques par intimidation. L'Occident comprit qu'il fallait ou s'unir ou périr.

Réponse commune

Le 17 mars 1948, la France, la Grande-Bretagne, la Belgique, la Hollande et le Luxembourg s'engagent à se porter mutuellement assistance en cas d'agression et signent le pacte de Bruxelles.

Le coup de force de Prague et le blocus de Berlin avaient secoué l'opinion publique américaine. Le 11 juin 1948, par 64 voix contre 4, le Sénat américain vote une résolution qui prévoit la possibilité, pour les États-Unis, de s'associer « à tous les arrangements régionaux ou collectifs fondés sur un effort continu et effectif, dans la mesure où la sécurité américaine y est intéressée ». Enfin, le 4 avril 1949, à Washington, douze États apposent leur signature au bas d'un traité qui affirme dans un préambule la résolution des pays-membres de joindre leurs efforts pour sauvegarder collectivement la liberté et la paix, conformément aux principes de la Charte des Nations Unies, et s'engagent, par l'article 5, « à considérer une agression contre l'une d'elles comme une attaque dirigée contre toutes et à prendre aussitôt individuellement ou collectivement des mesures de légitime défense ». L'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord (O. T. A. N.) était née.

Elle n'enchantait personne, pas plus les Américains que les Européens. On peut dire, sans crainte de se tromper, que les États libres faisaient, au nom du salut public, ce que le peuple ne désirait pas.

Le président Truman souligna devant le Congrès américain, le 12 avril 1949, la portée de l'événement. Le monde était trop petit pour que l'isolement fût possible; les États-Unis ne pouvaient, à eux seuls, garantir la paix; les traités antérieurs « n'avaient pas empêché certaines petites nations d'être privées, une à une, de leur liberté par la terreur et l'oppression ». Et il ajouta que, si un document comme le Pacte atlantique avait existé en 1914 et en 1939, « il aurait empêché les actes d'agression qui ont entraîné deux guerres mondiales ».

L'U. R. S. S., pour qui se défendre est attenter à la paix, n'avait cessé, au cours des délibérations, de machiner l'échec du projet. Le 31 mars 1949, elle remettait un memorandum aux ambassadeurs de tous les pays signataires du pacte sur « les desseins agressifs réels

des fomentateurs d'une nouvelle guerre ». Les ministres des Affaires étrangères des États-membres répondirent laconiquement: « Le texte du traité lui-même est la meilleure réponse à de telles interprétations et allégations. Le texte prouve clairement la nature purement défensive de ce traité, en conformité avec l'esprit et la lettre de la Charte des Nations Unies, et aussi le fait que le traité n'est pas dirigé contre une nation ou un groupe de nations, mais seulement contre une agression armée. »

Ainsi disparaissait la chance d'un troisième bloc neutre, médiateur entre l'U. R. S. S. et les États-Unis: idéal, d'une « grande politique française », disaient les uns; mirage, disaient les autres. Ainsi prenait fin à jamais la politique solitaire des États-Unis, inaugurée par l'avertissement de George Washington contre les *entangling alliances*. L'Atlantique devenait une Méditerranée et cessait, après plusieurs siècles, de diviser deux mondes habités par une même famille humaine, héritiers d'un patrimoine commun. Ainsi, hélas! reprenait la course aux armements, qui grève si lourdement les budgets nationaux, freine le progrès social et, sous le signe d'une horrible nécessité, retarde l'aménagement d'un ordre économique plus rationnel. Mais il dépendait de l'U. R. S. S. d'éviter le réarmement. A la fin de la guerre, elle avait un moyen bien simple de « neutraliser » l'Europe occidentale: faire comme les États-Unis, déposer les armes.

C'est peut-être une erreur de la diplomatie occidentale de ne pas faire connaître par tous les moyens que l'O. T. A. N. n'est qu'une réponse. Elle a de nouveau cette chance, maintenant qu'elle veut élargir les compétences de l'O. T. A. N.

Nouvelle menace

Car instruite, et à bon droit, des horreurs d'une guerre atomique, il semble bien que l'U. R. S. S. veuille la paix, en ce sens négatif, bien entendu, qu'elle ne veut pas la guerre, au moins la guerre nucléaire. Celle-ci n'est plus une épreuve de force adaptée et proportionnée à une fin. Par définition, l'anéantissement mutuel ne peut servir à rien ni à personne. Pas plus au vainqueur qu'au vaincu. Elle détruit par la guerre les buts mêmes de la guerre. C'est pourquoi l'U. R. S. S. nous laisse la paix, cette misérable paix froide, caricature de la vraie paix, qui possède la terrible magie de dissimuler la réalité en permettant à l'homme d'échapper au problème qui l'effraie par un rêve qui le nie.

On se résigne mal, en effet, à reconnaître que deux civilisations rivales sont en train de se disputer la planète. La guerre est dans les âmes. Et tous y participent, d'une manière ou de l'autre, même les neutres, qu'ils le veuillent ou non. Cette guerre, inhérente à deux systèmes inconciliables, à deux conceptions de l'homme et de Dieu, ne doit pas nécessairement ni même probablement flamber en incendie général. Elle

ne saurait toutefois être éteinte ni même apaisée, puisqu'il appartient à la définition même du communisme de vouloir détruire notre société ivre de sueur prolétarienne, que ce soit par la guerre froide ou la paix froide, l'esprit de Genève ou la paix de Stockholm, la coexistence pacifique ou la coexistence compétitive. Là-dessus, Krouchtchev est explicite. Comme Staline, il parle de révolution mondiale, de fatalité historique, de mouvement incoercible. On ne saurait empêcher le soleil de se lever, proclame-t-il.

Le but reste donc inflexiblement le même; seule la tactique change. Les chefs de toutes les Russies (et le diable sait si elles se sont multipliées...), plus sûrs d'eux-mêmes que jamais, descendent aujourd'hui de leur Olympe. Ils font des voyages spectaculaires. Ils écrivent des lettres d'amitié. Malenkov embrasse les bébés. « B. & K. » deviennent *boyscouts* dans l'Inde, et prennent le thé avec la reine d'Angleterre. Puis, tous en chœur dénoncent le fantôme de Staline avec une fureur de cosaque, abrogent les décrets barbares de leur code criminel, promettent de fermer les *camps de concentration*, mais pour les remplacer par des *camps de correction*, dissolvent le *Kominform* et licencient un million de soldats, tout en prenant soin de repousser le moindre système de contrôle et d'inspection aérienne de leur désarmement.

Dans les pays en retard et les pays neutres, l'arme de l'U. R. S. S. devient la compétition économique. Elle promet le barrage du Haut-Nil à l'Égypte, des usines métallurgiques à l'Inde, des biens d'équipement et des techniciens à l'Amérique du Sud, à l'Afrique, à l'Asie, où la S. E. A. T. O. (South East Asia Treaty Organization), il faut bien le reconnaître, n'a jamais été populaire. Elle exploite systématiquement l'anti-colonialisme, fournit des armes à l'Égypte et au Moyen-Orient, envoie des missions diplomatiques pléthoriques en Tripolitaine, pays de rien du tout, mais plaque tournante de l'Afrique noire.

A l'endroit des pays de l'Ouest, elle mêle sourires et menaces, promesses et avertissements, paroles de paix et rodomontades belliqueuses. Elle annonce que son armée « aura bientôt une fusée téléguidée à charge d'hydrogène, capable d'être larguée en n'importe quel point du globe ». Toutefois, aux menaces et aux promesses, elle préfère comme armes les traités commerciaux, les échanges de missions de toutes sortes (culturelles, agricoles, sportives), l'établissement de relations diplomatiques avec les pays de l'Amérique du Sud (où, seuls, l'Argentine, l'Uruguay et le Mexique entretiennent des rapports avec elle), la division des problèmes qui fait éclater les « contradictions internes du capitalisme » et provoque sur chaque question des divergences dans le camp des adversaires, les patientes manœuvres qui ouvriraient, à long terme, une entente directe entre elle et les États-Unis. La consigne est donnée aux partis communistes de sortir de leur isole-

ment partout et de travailler partout où ils le peuvent à l'établissement de fronts populaires.

Nouvelle réponse

Or, tous ces éléments ressortissent à la diplomatie, à la politique et à l'économique. L'U. R. S. S. se propose ainsi de contourner la défense militaire du monde libre. La réponse ne consiste donc pas, pour les pays du Pacte atlantique, à laisser rouiller leur armure, à moins d'être frappés de folie. Ce serait concéder d'avance à l'U. R. S. S. le premier objectif de sa nouvelle stratégie. Mais, « sans baisser la garde », pour reprendre la comparaison pugilistique de M. Foster Dulles, il importe de moderniser l'O. T. A. N. et de sortir d'une conception qui ne voit dans le Pacte atlantique qu'un traité militaire défensif de vieux style, et rien de plus. Pareille conception permet aux pays signataires de mener une action politique indépendante: à l'Angleterre la sienne en Asie, à la France la sienne en Afrique. Un membre de l'O. T. A. N. peut se dresser contre un autre membre de l'O. T. A. N., comme nous le voyons présentement en Chypre, où Turcs, Grecs et Anglais sont aux prises. Bonn peut demain traiter avec Moscou de l'unification de l'Allemagne, sans consulter préalablement ses partenaires... Le danger est trop évident. L'O. T. A. N. comprend qu'elle a besoin d'une politique commune, faute de quoi chaque pays-membre, parce que libre, devient l'arbitre du monde.

Mais en fait, l'O. T. A. N. n'a jamais été un pacte militaire défensif comme un autre. Elle est une alliance non seulement contre l'agression armée, mais contre toute agression politique, économique ou psychologique qui mettrait en danger la liberté du monde. Quoi qu'en disent les cyniques qui veulent être malins, l'O. T. A. N. affirme des idées qui ne sont pas de simples prétextes invoqués pour servir des intérêts. Elle implique une conception de la personne humaine, du droit de propriété, de l'ordre politique national et international, qui rejette les méthodes totalitaires et terroristes, la guerre contre la religion, le collectivisme absolu, un univers uniforme et univoque. Par ce biais, elle engage d'une certaine manière fondamentale la politique extérieure des États-membres envers les pays communistes (l'U. R. S. S. et ses satellites, la Chine rouge et ses satellites) et même, mais dans un esprit tout différent, cela va de soi, envers les pays classés neutres.

Le texte du Pacte précise d'ailleurs la portée des engagements. « Résolus, dit le préambule, à unir leurs efforts pour la défense collective et pour la préservation de la paix et de la sécurité »... Ces derniers mots annoncent des obligations plus larges que celles de participer à la seule défense collective militaire. La préservation de la paix et de la sécurité comporte l'ensemble d'une politique de résistance et d'opposition à toute transformation politique obtenue par d'autres voies

que la volonté libre des sujets. L'article 2 comporte un chaînon économique, vaguement défini, il est vrai. L'article 4 stipule que « les parties se consulteront chaque fois que, de l'avis d'une d'elles, l'intégrité territoriale, l'indépendance politique ou la sécurité de l'une des parties sera menacée ». Et l'article 5, se référant à la Charte des Nations Unies, affirme que le règlement des différends internationaux doit être obtenu par des moyens pacifiques, « de telle manière que la paix et la sécurité internationale ainsi que la justice ne soient pas mises en danger ».

De plus, l'O. T. A. N. n'est pas une famille jalousement fermée sur elle-même. Des nations qui ne sont même pas baignées par l'Atlantique, comme l'Italie, l'Allemagne, la Grèce, la Turquie, y ont été admises. L'O. T. A. N. signifie par là que le mot « atlantique » dans le texte du traité comporte, outre un sens militaire, une valeur spirituelle qui déborde une définition géographique. Le monde soviétisé est sous le signe du parti unique. La coalition atlantique est sous le signe de la liberté. La révision de ses cadres doit traduire, sur le plan politique et économique, cette unité fondamentale. Si fortement blindée soit-elle, une conception militaire du Pacte n'y suffira jamais. Le Pacte atlantique

doit être *un tout* parce que la sécurité du monde libre est *un tout*. Et ce Pacte doit durer aussi longtemps que l'O. N. U. sera incapable de garantir la sécurité de chaque peuple par l'action collective de tous.

*

Disons, pour finir, que le chrétien abhorre la guerre. A cause de la violence qu'elle déploie. A cause de la haine qu'elle allume. A cause du cynisme qu'elle répand. A cause du démon du mensonge qu'elle déchaîne. A cause de toutes les ruines qu'elle amoncelle. Le chrétien cherche donc à l'éviter par tous les moyens. Mais il sait aussi qu'il ne suffit pas d'avoir peur de la guerre pour aimer la paix. C'est pourquoi il n'est pas partisan de la paix *à tout prix*. Il y a des valeurs essentielles qu'il faut sauver *à tout prix*. Un monde créé libre par un Dieu libre doit respirer librement *à tout prix*.

En élargissant les compétences de l'O. T. A. N., c'est à l'unité dans la liberté que travailleront les pays signataires. Le chemin est semé de difficultés et de culs-de-sac. Car une alliance entre peuples libres reste une alliance que les intérêts égoïstes, les nationalismes conservateurs, les économies avares et resserrées, les leurres d'un ennemi peuvent toujours diviser et briser.

PROBLÈMES DE LA FAMILLE

Le bouleversement de la famille traditionnelle

Stanislas de LESTAPIS, S. J.

LE PROBLÈME que je voudrais aborder au cours de ces trois articles est celui des chances de la famille dans le monde contemporain. Il s'agit, en effet, de savoir si, face aux structures nouvelles qu'impose la société moderne, le monde des valeurs d'intimité et de communauté que représente la famille est voué à disparaître ou à dépérir. Ou, au contraire, si, en présence des évolutions plus ou moins contraignantes de l'économie, de la technique et de l'organisation, la famille est capable de se faire, de ces évolutions mêmes, des alliées.

En simplifiant les choses à l'extrême, nous poserions le problème en ces termes: Le monde moderne va-t-il forcer la famille à modifier son type traditionnel? Si c'est le cas, le fait-il dans un sens favorable ou défavorable à l'idéal proposé par le christianisme à la famille? Enfin, peut-on dire qu'à l'occasion de ces modifications, une réinterprétation du rôle et de la mission de la famille dans la société et dans l'Église puisse se faire

Lors de son récent passage à Montréal, le P. de Lestapis, spécialiste des questions familiales à l'Action populaire de Paris, a donné, à Radio-Canada, trois causeries sur les problèmes de la famille contemporaine. Voici, à peu près textuellement, la première de ces causeries.

jour? Tel est le grave problème que je veux soumettre à votre réflexion.

Étant l'hôte du Canada depuis plusieurs jours seulement, je m'appuierai moins sur des observations faites en votre beau pays que sur l'expérience qu'ont pu me donner des années d'études et d'activité en France, au service des familles de chez nous et en liaison avec elles. Je ne prétends donc pas que mes remarques puissent s'appliquer telles quelles et sans adaptation aux évolutions économiques et sociales suivies par le Canada. A vous de voir et de juger. J'ai moi-même encore trop à apprendre de votre grande histoire canadienne, et trop à découvrir de la complexité de votre société, pour prétendre faire de telles adaptations.

*

Prenons donc la première question. Le monde moderne va-t-il forcer, ou même a-t-il déjà en partie forcé la famille à modifier son type traditionnel?

Et d'abord, parlant de type traditionnel, je pense à la famille de notre société rurale et bourgeoise de l'époque préindustrielle. J'ai ainsi en vue la famille du négociant de province, la famille du cultivateur, la

famille du notable du bourg; bref, je pense à bien des personnages que nous décrivent les romans de Balzac.

En France, il y a cent ans, la famille se présentait comme une unité fortement intégrée, une cellule vigoureuse de la vie économique et sociale, protégée, dirais-je, comme l'escargot, par une triple coquille: la maison, la propriété, l'exploitation. A l'intérieur de ces enveloppes protectrices, la vie familiale se déroulait, lentement, de la naissance à la mort. Éducation, apprentissage, travail, échanges, tout était plus ou moins compris sous le signe et sous le patronage des relations familiales. Le père était le chef incontesté à la fois du foyer et de l'entreprise. Il eût été difficile d'établir une démarcation nette entre ce qui relevait de la vie du foyer et ce qui appartenait à la vie de l'entreprise. Commerçant ou agriculteur, notable ou instituteur, l'homme mêlait tout naturellement ses deux vies. Sa femme et ses enfants formaient le cadre attendu et respecté de ses occupations professionnelles. En l'absence de Monsieur, on pouvait s'adresser à Madame, et lui demander de faire la commission à son mari.

Or, c'est ce type traditionnel de vie que le monde moderne vient bouleverser, car il le désintègre en partie, l'amenuise et le rend très instable. Voyons cela.

Et d'abord, l'avènement de l'époque industrielle brise la coquille, je veux dire l'institution économique dont la plupart des familles d'il y a cent ans étaient pourvues. La famille du fermier et de l'artisan était une unité de production en même temps qu'une unité de consommation. Tous ses membres étaient centrés, intégrés autour d'un travail en commun. Père, mère, enfants (dès l'âge de douze ans), souvent aussi grands-parents, oncles et tantes... coopéraient spontanément à l'entreprise familiale. Mais l'ère industrielle a transporté l'unité de production à l'usine, et à l'usine de plus en plus grande. Même le magasin et la boutique du négociant assistent à un recul constant de leurs frontières. Le *supermarket* américain est le plus récent témoignage de cette retraite du petit commerce.

Voici quelques chiffres qui décrivent cette révolution.

En France, il y a un siècle (1851), les trois cinquièmes (61.2%) des hommes actifs étaient employés dans l'agriculture comme cultivateurs, fermiers, métayers, ouvriers agricoles. Et ces hommes avaient, bien sûr, autour d'eux une famille en général nombreuse. En 1901, ils ne sont déjà plus que 43.2%; puis, 30.9% en 1951. Autant parler d'un exode rural de 30% des familles: familles déracinées de la terre, venant chercher à la ville un emploi et un gîte qui, ordinairement, ne sera plus que l'ombre d'une maison. Cet exode est loin d'être fini. Un agronome sérieux, M. Dumont, considère qu'il y a encore 500,000 exploitations familiales en France qui gagneraient à disparaître, afin de

permettre un meilleur aménagement du territoire en vue d'une meilleure productivité agricole.

Voilà donc ces familles installées maintenant à la ville. Que sont-elles devenues? Des familles de salariés, car le petit patronat, loin de s'accroître, s'est au contraire affaibli. De 45% en 1851, ce patronat est passé à 35% en 1946. Tandis que le salariat grandissait de 54 à 64%. Ce n'est d'ailleurs pas tant le monde ouvrier qui a profité de cet exode. Celui-ci est resté relativement stable: 30% en 1756, et 29.6% en 1946. La machine, hier, et, déjà aujourd'hui, l'automatisation restreignent progressivement l'emploi du travailleur manuel. Par contre, le secteur distributif et les professions libérales voient leurs effectifs grossir respectivement de 4 à 20% et de 4 à 11%. Tout cela signifie qu'il se produit, à la ville, un phénomène de mobilité verticale, qui exerce évidemment sur les gens de la campagne un attrait irrésistible. On ne se déplace pas simplement de la terre à la ville sur le plan horizontal, mais on envisage surtout de le faire sur l'échelle sociale, en poussant les enfants à la conquête des emplois administratifs ou des diplômes universitaires. Il faut tout de même remarquer que cela ne se réalise pas dès la première génération. Le cultivateur passe normalement par la filière de l'usine ou du grand magasin. C'est seulement la seconde génération qui trouve le moyen de s'élever dans la catégorie de la culture générale et de l'emploi.

Cette recherche d'un meilleur emploi ou d'une instruction plus poussée établit au sein de la famille une sorte de régime silencieux de concurrence. On ne communique plus comme jadis dans le partage des mêmes valeurs, exprimées par l'exemple et la science du père, chef de culture et chef de famille. Les parents acceptent de savoir leurs enfants plus savants qu'eux-mêmes, et la jeunesse, même en restant respectueuse des *vieux*, ne peut pas ne pas les trouver, sur beaucoup de points, démodés et retardataires. La discussion entre père et fils n'est sans doute pas née d'hier, mais elle s'est considérablement aggravée du fait des connaissances nouvelles dispensées par l'école, le journal, le cours du soir, etc.

Le chef de famille, la plupart du temps, se sent dépassé, et même quelque peu inférieur à sa tâche, surtout s'il n'a pas réussi du premier coup à se classer parmi les travailleurs qualifiés, et si le salaire qu'il rapporte à la maison ne suffit pas à faire progresser les siens comme il l'aurait tant voulu. Alors apparaît un tragique dilemme, jadis inconnu à la terre: faudrait-il un second salaire pour faire vivre les enfants? En d'autres termes, faudrait-il que la mère aussi aille travailler à l'usine, dans les tramways, aux halles, n'importe où? La réponse, vous le savez, fut, hélas! qu'au cours du premier exode rural du XIX^e siècle, plus de 20% des femmes mariées, à la ville, durent chercher un emploi rémunéré. Ce chiffre, depuis, est

demeuré le même. Il a plutôt légèrement diminué, grâce aux efforts répétés de notre politique familiale. En 1946, chez nous, 19.7% des femmes mariées, à la ville, avaient un emploi. Ou, si vous préférez considérer toute la population féminine active en bloc, vous constatez que les femmes mariées représentent 37.1% de cette population.

Aux États-Unis, où mes études m'ont amené cette année, je ne vois pas sans étonnement que la France est rapidement rejointe sur cette voie et même dépassée depuis vingt ans: alors qu'en 1900, la population féminine active des villes comptait seulement 15% de femmes mariées, elle en compte 55% depuis 1951 (18% de plus qu'en France). Que se passe-t-il? Est-ce le petit nombre d'enfants de la famille américaine, la courte durée de l'éducation domestique (les enfants étant vite happés par le jardin d'enfants et l'école élémentaire), l'épargne de temps que valent à la ménagère son nouvel outillage de machines à laver et son équipement de cuisine préfabriquée qui l'incitent à aller dépenser en dehors du foyer un temps désormais devenu vide à l'appartement de quatre ou cinq pièces? Est-ce un trait du caractère de la femme américaine moderne et l'effet d'une éducation qui n'a peut-être pas su révéler toute l'originalité créatrice de la vie familiale et sa radioactivité intime?... Il m'est difficile de juger. Toujours est-il que je constate la chose: la famille urbaine tend à se désintégrer en multiples unités de travail, qui se retrouvent plus ou moins associées pour le repas, le sommeil ou le loisir et, en mettant les choses au mieux, pour l'entraide de voisinage ou l'activité paroissiale. Quelle évolution, n'est-ce pas?

*

Ne soyons donc pas étonnés que, partout dans le monde, cette transposition de la famille à la ville ait tôt ou tard amené les dimensions du foyer. En France, la famille des siècles passés avait été en général très nombreuse: il y a deux siècles, six, sept, huit enfants par famille n'étaient pas rares; mais deux, trois ou quatre seulement survivaient. Car les morts des nouveau-nés étaient nombreuses: environ 162 sur 1,000 en 1900. L'hygiène, plus facile à la ville qu'à la campagne, la médecine et, récemment, les antibiotiques ont heureusement stoppé cette mortalité infantile: en 1952, sur 1,000 nouveau-nés, 42 seulement décèdent à leur naissance. C'est, du reste, encore trop, car, aux États-Unis, le chiffre est de 29, et en Suède, je crois, de 9. Ainsi, dans notre monde moderne, tous les enfants nés, ou presque, sont désormais élevés, et, la mort ne venant plus distancer les naissances, la tâche des jeunes mères s'en est considérablement alourdie; surtout si l'on considère que, dans un petit appartement de deux ou quatre pièces, il n'y a plus place pour la grand-mère qui aurait pu garder le bébé pendant une

course de la mère, et que, dans un logement au sixième étage, il n'y a plus la cour ou le gazon des abords de la ferme paternelle pour laisser les turbulents bambins s'ébattre librement.

La ville n'est donc pas, de soi, propice à la famille nombreuse, même mise à part la mauvaise volonté, pas exceptionnelle, hélas! des propriétaires d'immeubles qui ne veulent pas d'enfants dans leurs murs... La famille complète, je veux dire la famille qui, passé quinze ou vingt ans de mariage, a atteint sa forme définitive, après avoir été en moyenne de 3.20 enfants en 1900, est tombée à 2.19 en 1946. Il est vrai que le mouvement de dénatalité que la France a connu, la première, hélas! de toutes les nations récemment industrialisées, s'est arrêté vers 1936 et qu'actuellement de jeunes familles, qui n'ont pas encore vingt années de mariage, présentent une moyenne d'enfants supérieure à celle de la génération précédente. Mais il faudra du temps et de la persévérance pour retrouver la moyenne perdue: en 1963, cette moyenne prévisible ne dépassera pas, malgré notre reprise de natalité, 2.32 enfants par ménage, ce qui laisse encore loin des 3.20 enfants de 1900. Et pourtant, depuis 1946, la France enregistre régulièrement 800,000 naissances annuelles, au lieu des 600,000 d'avant la guerre.

*

Faut-il ajouter qu'avec la désintégration et l'amenuisement des familles, les structures du monde industrialisé provoquent aussi leur instabilité? Il m'est pénible d'évoquer la crise du divorce que nous avons connue en France, depuis la promulgation de la loi Naquet, en 1884. Disons que le cap des 30,000 divorces de l'année 1938 a été dépassé: il y en eut 40,000 en 1950. Disons que les ruptures d'union sont actuellement de l'ordre de 1 sur 9. Aux États-Unis, la situation n'est pas meilleure avec 1 sur 3. Tout récemment, la Commission royale sur le mariage et le divorce, nommée en Grande-Bretagne par la reine il y a quatre ans, publiait son rapport et concluait avec une note très alarmante: « Certains d'entre nous, déclarent les dix-neuf membres de la commission, pensent que si cette tendance croissante au divorce se poursuit sans être contrecarrée, il pourra devenir nécessaire de se demander si on ne rendrait pas la communauté tout entière plus heureuse et plus stable en abolissant tout à fait le divorce et en acceptant les épreuves individuelles qu'entraîne une telle décision. »

Instabilité familiale dit aussi souffrance des enfants, fugues de ces petits, bref, délinquance juvénile. N'ayant pas ici à parler d'autres pays que du mien, laissez-moi évoquer ce million et quart de petits Français d'âge scolaire (20% des enfants de France) qui souffrent, en marge d'une sécurité physique, intellectuelle et morale nécessaire à leur développement. C'est à dessein que je ne me suis pas servi du mot « délinquants », car

il faut attaquer le mal avant que la délinquance ne se déclare.

Je sais bien qu'il conviendrait de dire, à l'excuse de la famille urbaine de France, que l'horrible tragédie du logement (absolument cruciale au lendemain de la guerre) n'a pas encore pris fin. Nos experts estiment à cinq millions le nombre de logements neufs dont nous avons besoin entre 1950 et 1970. Il y a cinq ans, une enquête faite sur Paris reconnaissait que 35,000 familles de trois à cinq personnes vivaient en une seule pièce, et 125,000, en deux pièces. N'avions-nous pas raison de dire que la coquille, où la famille trouvait jadis normalement son asile, a été brisée par la marée humaine dans les villes? Et que devrions-nous dire si nous visitions l'Afrique du Nord et ces pays générale-

ment appelés sous-développés, où l'ère industrielle a multiplié les *bidonvilles* et les sans-logis?

*

Tel est le bilan que la sociologie familiale établit lorsqu'elle étudie le sort de la famille qui émigre en masse et brusquement de la campagne à la ville. Ou plutôt, tels sont les obstacles que la famille de type traditionnel rencontre sur son chemin lorsqu'elle se propose de continuer à vivre le même genre de vie dans un cadre pourtant différent. Reste à savoir si ces obstacles sont insurmontables, ou plutôt si, de ces obstacles, la famille ne peut faire, jusqu'à un certain point, des valeurs. C'est ce que nous traiterons ici dans un prochain article.

POUR UN QUATRIÈME CENTENAIRE

Célébration sans tambours

J.-Louis LAVOIE, S. J.

LE 31 JUILLET qui vient, il y aura juste quatre cents ans que saint Ignace est mort. Ignace de Loyola, fondateur de la Compagnie de Jésus. Père vénéré de tous les Jésuites, donc également des ouvriers apostoliques et sociaux qui triment à *Relations*. La revue ne laissera pas cette centenaire circonstance passer complètement inaperçue. D'une façon générale, il y a un peu de fol orgueil à penser que tout n'a pas été dit et que l'on est attendu avec du neuf. Pour ce qui est d'Ignace, au moins autant que sur n'importe qui, qu'est-ce qui n'a pas été dit? On en a même dit beaucoup trop. Du temps que les empereurs avaient encore de la vogue, c'était la mode de le comparer à Napoléon. De nos jours, on entend: « C'est Lénine en peinture, mais du bon bord. » Nulle surprise alors si demain, dans les archives de la Compagnie, quelque savant déterre la formule de la bombe « H », signée: Inigo de Loyola, 1555.

Malgré tout, Ignace n'est pas un fondateur populaire, universellement connu comme tel, alors que Benoît, Dominique et François d'Assise, grâce aux noms tout naturels de leurs descendance, Bénédictins, Dominicains, Franciscains, sont des saints familiers à tous les étages de la société. Ignace, lui, n'est pas le père des Ignatiens, mais des Jésuites. D'où le coin d'ombre au fond duquel il aime à se tenir. Il y eut bien, dès l'origine, chez le peuple, des tentatives d'accréditer les Iniguistes, de l'espagnol Inigo... Voyez-vous des religieux français se développer et survivre avec un pareil patronymique? La trouvaille du sobriquet « Jésuites », pour qualifier ceux qui d'eux-mêmes s'ap-

Le P. Lavoie, ancien missionnaire en Chine, premier rédacteur de la revue missionnaire bien connue, le Brigand, est présentement bibliothécaire adjoint de la Maison Bellarmin. A l'occasion du quatrième centenaire de la mort de saint Ignace (31 juillet 1556), on lira avec plaisir l'évocation faite ici du fondateur de la Compagnie de Jésus et de son œuvre.

pelaient les Compagnons de Jésus, eut un meilleur succès. Le nom nous est resté, après s'être enrichi, au cours des siècles et dans les colonnes des dictionnaires, de significations qui veulent être infamantes et qui arrivent tout au plus à faire sourire les gens d'esprit... que nous sommes. Comme, d'ailleurs, tant de ces histoires qui se passent en paradis et sur le dos de saint Ignace, finesses que colportent nos commis-voyageurs-anciens-retraitants, ou que répètent messieurs les curés, aux ouvertures de Quarante-Heures, quand il s'y trouve un bien innocent Jésuite.

Sur le compte de notre saint, il y a certes mieux à dire que des sornettes. La complexité du personnage met néanmoins dans l'embarras, si on vous limite à deux pages pour en écrire. Quel aspect de son génie choisir qui puisse s'accommoder d'un tel raccourci? De son génie authentique, s'entend. Car il n'y avait pas seulement du surhomme en lui, et on lui a fait des réputations... Le militaire? Franchement, il le fut si peu: à peine trois ans; sous le feu d'une seule bataille qui abîma pour la vie (et pour Dieu) le bel hidalgo. Telle-ment peu militaire qu'il imposa à sa grouillante Compagnie de renoncer à l'uniforme, se contentant des variables soutanes séculières des divers pays où elle combat. L'éducateur de la jeunesse? De son propre aveu, Ignace n'aurait jamais pensé à orienter ses hommes de ce côté-là, s'il n'y avait été poussé par le P. Laynez. Le législateur têtue? Après les trois ans de travail ardu que lui coûta la rédaction des *Constitutions*, Ignace soumet son texte aux Pères qui sont à Rome, tient compte de leurs suggestions et, retouches faites, le livre, dans divers pays, à l'épreuve d'une longue

expérience. Ces règles ne furent promulguées dans toute la Compagnie que deux ans après la mort du saint, l'ébauche initiale remontant à 1551. Le maître spirituel alors, et son livre des *Exercices*? Au XVI^e siècle, Melchior Cano, O. P., se montre, comme à son ordinaire, plutôt violent et accuse Ignace d'être mystique à outrance. Au XX^e siècle, l'abbé Bremond, ancien Jésuite, trouve que la spiritualité ignatienne est aux antipodes de la mystique et qu'elle détourne de la haute contemplation surnaturelle.

Spiritualité chevaleresque, à coup sûr; se rappeler la méditation du Règne. Spiritualité baignée de larmes qui endommagent les yeux d'Ignace; spiritualité peuplée de visions et d'extases, où Notre Dame, sa Dame, alterne avec l'harmonie trinitaire de « trois notes » en un mystérieux accord parfait. Durant ses dernières années, il s'abstenait de méditer sur la mort, car la perspective, cette échéance arrivant, de voir enfin sans miroir la face de son cher Seigneur le maintenait dans un ravissement durable qui l'aurait distrait dans sa besogne de supérieur. En Basque taciturne, il n'a rien écrit de brillant sur ses expériences mystiques. « Si on le compare à saint Jean de la Croix, écrit le P. Brodrick, ou à sainte Thérèse ou à Marie de l'Incarnation, il fait tout d'abord l'effet d'un moineau placé auprès de rossignols; mais en cherchant à le mieux comprendre, on se rend compte qu'il se tient absolument à leur niveau. »

Dans son œuvre si vaste, il est pourtant une géniale création que personne ne songe à disputer comme telle; et c'est, sanctionnée par un vœu, la remise de tout son monde à l'entière dévotion du pape pour l'expansion de l'Église au milieu de toutes les nations. Nous n'y pouvons songer, nous autres, Jésuites, sans participer un peu au frisson qui dut secouer amoureuxment les Apôtres au dernier déjeuner que Jésus prit avec eux, le matin de son Ascension: « Allez !... »

L'ère des grandes découvertes battait son plein. Les pays d'Europe se taillaient des empires coloniaux. En même temps, la Chaire de Pierre était de toutes parts trahie et abandonnée. Cinq ans plus tôt, Henri VIII se constituait pape des Anglais; l'année suivante, c'est Calvin qui prenait la direction spirituelle de Genève; un an plus tard, Christian III déclarait l'hérésie de Luther religion nationale au Danemark et en Norvège. Le vieux chevalier, devant ce débordement de félonie, eut cette pensée du cœur: offrir au souverain pontife chacun de ses sujets comme un homme lige, promettant toute fidélité contre qui que ce soit sans restriction. En face d'un nationalisme cupide et toujours plus étroit, l'idée lui fut inspirée de lancer à travers le monde, comme antidote, une poignée, tout ce qu'il avait, une poignée d'hommes aux visées universelles, supranationales, aux visées jaillies du Cœur même du Christ, dont tous les hommes sont frères.

Éducation, théologie, sciences, œuvres apostoliques multiples dans les pays non touchés par l'hérésie fi-

nissent par n'être pour Ignace que des travaux d'à côté. On le voit bien par cette règle des *Constitutions*, placée tout au début, la troisième: « C'est le propre de notre vocation d'aller en divers lieux et de vivre en n'importe quel pays du monde où il y aura espérance de rendre plus de services à Dieu et de travailler plus utilement au salut des âmes. » La Compagnie devenait dès lors un ordre sinon uniquement, du moins avant tout, missionnaire. Fait significatif: la mission de l'Inde devint province de la Compagnie, la troisième en date, avant l'Italie, la France et l'Allemagne, pays où les développements de l'ordre naissant procédaient par bonds prodigieux.

La sincérité d'Ignace dans la consécration qu'il faisait de son ordre au travail missionnaire, selon le gré du souverain pontife, il la prouve en brisant des liens très chers, en se privant de ses meilleurs, de ses plus indispensables compagnons, en envoyant au bout du monde Xavier, son préféré. En conformité des plans élaborés par leur fondateur, ces apôtres s'en allaient, non pas comme des agents en soutane, au service des métropoles colonisantes. Ils avaient d'abord été triés à même une bonne demi-douzaine de pays différents, partis d'Europe au seul titre d'ambassadeurs du Christ et de son Église, l'un et l'autre divinement au-dessus de tout nationalisme. On les voyait devenir tout de suite chinois avec les Chinois, japonais avec les Japonais. La dixième règle commune corrobore cette affirmation: « Pour conserver une plus grande union entre les membres de la Compagnie et pour être d'un plus grand secours à ceux parmi lesquels ils demeurent, qu'ils apprennent tous la langue du pays où ils font leur séjour. »

Partage de la langue. Partage aussi du régime de vie. Nulle transplantation de l'aristocratie occidentale. Un historien anglais, non catholique, Arnold Toynbee, décrit ainsi les méthodes de la Compagnie: « Les Jésuites cherchèrent à dissocier le christianisme des éléments non chrétiens de la civilisation occidentale et à le présenter aux Indiens et aux Chinois, non pas comme la religion locale de l'Ouest, mais comme une religion universelle, dont le message était valable pour toute l'humanité. Les Jésuites dépouillèrent le christianisme de ses accessoires accidentels et le proposèrent en Chine et aux Indes sous une forme intellectuelle et littéraire, à la mode du pays... Cette expérience échoua à la première tentative, par la faute de querelles intestines au sein de l'Église catholique... » Allusion à la querelle des « rites » et à la condamnation des méthodes de la Compagnie, condamnation dont Rome nous a récemment lavés, ce qui fut facile car, à la lumière des faits mieux connus, nous n'étions, après tout, pas si sales.

En pays de colonialisme, pour mieux dissocier l'empire et la foi, la gloire du Portugal, par exemple, et la gloire de Dieu aux Indes, la consigne était de ne point

nommer de Portugais comme supérieurs dans la portugaise Goa. Les Pères belges et les Pères allemands alternaient au Japon dans une entente parfaite. Il suffit de mentionner le Paraguay et ses « réductions », réalisation universellement connue, organisation sociale unique et splendide, destinée à faire échec aux méfaits d'un impérialisme sans vergogne. On sait pourquoi ça n'a pu marcher longtemps...

Après quatre cents ans, cet esprit d'universalité, de catholicisme intégral, de supra-nationalisme insufflé par Ignace à sa Compagnie au berceau reste-t-il encore ce qu'il était, palpitant de vie chaude? On ne m'a pas demandé de le dire.

Montréal et ses parcs

Jean GENEST, S. J.

IL Y A QUELQUE TEMPS DÉJÀ, un visiteur de l'Amérique Centrale, récemment arrivé à Montréal, nous demanda de lui faire connaître tout ce que notre ville pouvait présenter d'intéressant. Il accomplissait un long voyage à travers les États-Unis et le Canada, et il était à l'affût des bonnes idées ou réalisations exportables et adaptables à son propre pays. « En quoi pouvez-vous m'aider? » disait-il.

Nous lui fîmes connaître les Caisses populaires, le Service de Préparation au Mariage, l'essentiel du mouvement syndical... Mais c'est au cours de la visite du Jardin botanique que l'idée nous vint de lui montrer l'organisation des parcs. M. Claude Robillard, directeur de ce Service, consentit à le recevoir lui-même et à lui donner une idée générale de ce que représente, dans une ville comme Montréal, le problème des loisirs et à lui exposer les solutions pédagogiques et sociales élaborées par son département.

Un directeur compétent

Il suffit de très peu de temps à notre visiteur pour se rendre compte de l'exceptionnelle culture et de la valeur dynamique de M. Robillard. Ce directeur, qui administre un budget d'environ \$4,000,000 et qui dirige jusqu'à 2,500 personnes, sut le charmer par son aimable simplicité. Une conversation à la fois intelligente et brillante, une vive compréhension du rôle à jouer dans une ville gagnèrent notre visiteur: « Cet homme-là a de l'apôtre en lui! » Plus la conversation avançait, plus les faits précis abondaient, plus notre visiteur comprit que l'homme s'identifiait avec son Service. D'autres contacts, d'autres conversations lui permirent de mieux apprécier le rayonnement de M. Robillard sur tous ceux qui l'entourent. Et il comprit que, pour bien apprécier l'œuvre des parcs à Montréal, il fallait connaître son directeur et, comme le dit l'un de ses aides en souriant, sa mystique.

La ville de Montréal occupe une superficie utilisable d'environ 30,000 acres, dont quelque 3,000 forment des parcs. C'est tout cet espace que les hommes tâchent d'humaniser et d'adapter à leurs besoins, depuis 1642. M. Charles-Édouard Campeau, directeur du Service de l'Urbanisme, insiste sur le fait que la santé de la population et la beauté de la ville exigent un minimum de 4,000 acres de parcs. Comme les Services de l'Urbanisme et des Parcs sont relativement nouveaux (celui des Parcs date de 1953), les nouveaux quartiers de la ville peuvent bénéficier de plans mieux appropriés. Quant aux vieux quartiers, il n'y a que la lutte contre les

Dans sa lettre d'indiction pour la célébration de l'Année ignatienne, notre T. R. P. Général conseillait aux Jésuites de s'abstenir de manifestations séculières, de toute pompe extérieure, forme de vaine ostentation. A ce conseil il joignait une invitation pressante à renouveler la vie intérieure, à replâtrer le véritable esprit qu'a légué saint Ignace et que la morsure des siècles a pu, ici ou là, entamer. Donc, si le public, au cours de ces derniers douze mois, n'a pas entendu nos grosses caisses et nos tambours, c'est que nous les avons, avec une obéissance de cadavres, capitonnés de moelleuses sourdines.

C'est un genre.

L'émerveillement d'un visiteur a inspiré ce documentaire au P. Jean Genest, professeur de philosophie au Collège Jean-de-Brébeuf.

taudis qui permettra de les refaire et de leur donner un visage plus humain.

Quelques chiffres

L'administration de la ville de Montréal est partagée entre treize services généraux. Les directeurs dépendent du Comité exécutif, dont les décisions sont soumises au Conseil. Sur un budget total d'environ \$112,000,000, fournis par les taxes, la ville donne \$4,000,000 au Service des Parcs, formé de quatre divisions qui se répartissent ainsi dans le budget: division de l'entretien (\$2,000,000), de la récréation (\$1,000,000), des arbres (\$600,000), du Jardin botanique (\$400,000). Une cinquième division, celle des dix-huit restaurants administrés par la ville, — entre autres, le restaurant Hélène-de-Champlain, qui possède l'une des plus belles cuisines de Montréal, — se suffit à elle-même avec son chiffre d'affaires de \$600,000. Une sixième viendra avec l'ouverture du Jardin zoologique au parc Angrignon; elle pourra probablement s'auto-financer.

La division la plus importante est évidemment celle de la récréation. Les principes de base y sont peu nombreux, mais très efficaces. On pourrait les résumer ainsi: *santé par la récréation, faire jouer tout le monde, la plus grande variété possible dans les jeux.* Ces principes sont parfaitement adaptés à une démocratie saine et à une jeunesse qui a besoin de grand air et d'exercice. Dans les parcs, on n'a pas l'ambition de préparer des athlètes spécialisés et des professionnels du sport, mais de faciliter la participation active de tous les citoyens à des jeux d'équipe, grâce aux 1200 clubs de hockey et aux 600 clubs de baseball, de balle molle, de ballon, etc., qui groupent les 62,000 jeunes inscrits en 1955. En cette même année, les présences quotidiennes atteignirent le chiffre de 10,000 dans les cent douze parcs où il y a des jeux organisés. Ces chiffres ne disent-ils pas un peu le travail accompli par les 500 moniteurs et monitrices?

Nos parcs n'ont pas été conçus à la mode européenne, où tout n'est que grands arbres, pelouses, plates-bandes et où les divertissements sont tout entier livrés à la spontanéité des enfants: rendez-vous des rentiers et lieux à montrer aux touristes, mais sans organisation pour les enfants. L'Amérique du Sud a suivi ce système, au grand dommage de sa jeunesse des villes, qui ne sait où jouer, sinon dans les rues, les ruelles, les arrière-cours, avec les conséquences morales et sociales qui s'en suivent. En Amérique du Nord, le parc est un endroit prévu pour la communauté humaine: aux uns du repos, aux autres de l'exercice par des jeux organisés. La différence de conception est frappante. En Europe, le parc

est conçu plutôt pour les adultes. En Amérique du Nord, on s'intéresse plutôt à la jeunesse.

Diverses sortes de parcs

On distingue généralement: les parcs de voisinage, sans beaucoup d'espace ou de facilités de jeux; les parcs de district, plus étendus et mieux organisés; enfin, les parcs métropolitains, qui visent l'ensemble de la population. Parmi les principaux parcs métropolitains, il y a celui de la montagne, dont l'aménagement durera vraisemblablement encore deux ans ou plus; le parc Angrignon, de 260 acres, contiendra un Jardin zoologique, dont on commencera les travaux de nivellement au printemps et qui sera un des plus beaux d'Amérique pour l'observation des animaux; l'île Sainte-Hélène, tant par sa situation que par son intelligente mise en valeur, restera un parc favori parmi tous les autres: ses immenses piscines, que fréquentèrent près de 300,000 personnes l'an passé, son atmosphère historique, ses manifestations culturelles comme les expositions de peinture, etc., son organisation favorisant les pique-niques expliquent que l'on évalue à plus de 20,000 par dimanche le nombre de ses visiteurs; avec ses cent vingt-cinq acres, il peut parfois sembler trop étroit.

Les parcs de district offrent la plus grande variété de divertissements, depuis les balançoires et les pataugeuses (au nombre de trente-quatre pour les plus petits) jusqu'aux piscines intérieures (18) et aux théâtres en plein air. Les Festivals de Montréal, si appréciés par la population pendant l'été, mettront à l'affiche une bonne partie de leur programme de 1956 au théâtre du parc La Fontaine. On projette trois autres théâtres en plein air, dont l'un au parc Jarry et un autre au parc Maisonneuve. C'est dans cette centaine de parcs que se groupe la jeunesse pour les jeux d'hiver ou les jeux d'été; une grande partie des jeunes ne connaît pas d'autre lieu d'excursion, malgré toutes nos œuvres sociales.

Comme complément indispensable, il a fallu prévoir les centres récréatifs, grandes bâtisses où l'on peut jouer toute l'année. Ces centres, actuellement au nombre de douze, deviennent surtout importants durant les demi-saisons, alors que nos variations de climat ne permettent pas facilement les jeux en plein air. Ils posséderont une piscine, un auditorium et différentes salles de jeux. Beaucoup d'organismes locaux de citoyens y tiendront leurs réunions. Ils sont surtout nécessaires dans les vieux quartiers.

Les monitrices et les moniteurs

Pour maintenir tout cela en activité et prévoir de futurs développements, il faut non seulement un directeur ouvert aux idées nouvelles et capable de réaliser, il faut non seulement des collaborateurs de grande valeur, des architectes et des ingénieurs qui donnent corps aux meilleures idées, il faut aussi un effectif compétent de moniteurs. Montréal compte plus de cinq cents moniteurs et monitrices de récréation. Agés d'au moins dix-huit ans, choisis surtout parmi le personnel enseignant, parmi les universitaires ou les jeunes gens doués d'aptitudes appropriées, ces moniteurs et monitrices ont dû suivre un cours technique et psychologique de six mois avant d'entrer au Service des Parcs. C'est eux qui assurent à l'organisation pratique une allure rationnelle et permanente et qui font assimiler aux jeunes la dose requise de règles morales et sportives. Par eux, les jeux sont plus éducatifs, développent davantage les ressources personnelles à l'intérieur d'un cadre social et peuvent devenir sainement compétitifs. Quand ces organisateurs contemplant, à la fin de l'été, plus de 50,000 jeunes venus à l'île Sainte-Hélène de tous les parcs de Montréal pour fêter la clôture des jeux, ils ne peuvent douter de la valeur sociale de la tâche qui s'accomplit dans toutes les parties de la ville.

Une innovation remarquable est celle des moniteurs spécialisés. Ceux-ci peuvent généralement aller d'un parc à l'autre pour y organiser des occupations qui exigent des connaissances particulières. Ainsi, il y a des moniteurs en peinture, en travaux sur cuir, en pyrogravure, en tissage, en sciences naturelles, en marionnettes, en horticulture, en danses et chants folkloriques. C'est ici que se place l'effort intéressant de la Roulotte, qui, par ses marionnettes et son théâtre, donne partout des spectacles de belle qualité artistique et permet à tous les enfants qui ont le don de la parole ou de la scène de s'exprimer en public. Tous les travaux de peinture et d'artisanat exécutés par les enfants dans les parcs ont été réunis, depuis quelques années, dans une grande exposition annuelle au Palais du Commerce, pour le plus grand plaisir des parents et de la population montréalaise. Par ces moniteurs spécialisés, les parcs font véritablement œuvre de pédagogie active.

Parcs-écoles et Jardin botanique

Cependant, l'initiative la plus audacieuse et la plus prometteuse est celle des parcs-écoles. Il s'agit d'écoles construites en bordure d'un parc pour que celui-ci, en continuation de l'école et bien situé par rapport au quartier, soit le champ des ébats spontanés ou organisés des écoliers. L'école elle-même est conçue comme complément du parc, car sa salle de récréation prend les dimensions d'un gymnase propre à la culture physique et au ballon-au-panier, ou d'un auditorium au service de toute la population du quartier. A cette fin, les architectes et les ingénieurs de la Commission des Écoles catholiques de Montréal et ceux de la ville doivent se consulter et préparer avec soin un plan qui harmonise bâtisse et paysage, espace et services complémentaires. Déjà Montréal possède quatre de ces parcs-écoles: à Rosemont, à Ahuntsic, au Village-Champlain et à Guibourg. Deux autres sont en chantier et dix autres sont en projet. La Commission des Écoles protestantes semble plus réticente, mais elle étudie aussi des projets. Au dire des urbanistes, Montréal prend là une initiative qui pourrait être imitée par tout le Canada, au grand avantage des jeunes et même des adultes.

Disons aussi un mot du Jardin botanique, qui deviendra le plus beau parc de Montréal, grâce à ses serres, à ses laboratoires de recherches et à son équipe de spécialistes. Le Jardin fait partie du parc Maisonneuve (d'une superficie de 600 acres), où l'on construira (au sud de la rue Sherbrooke) un immense stade, un théâtre en plein air et tout ce qu'il faut pour y tenir les jeux olympiques.

Une réussite

Ce trop court résumé de l'activité du Service des Parcs à Montréal suffit à nous donner une idée de ce qui s'y accomplit. Son Honneur le maire Jean Drapeau disait, le 20 janvier dernier, devant la Commission royale sur l'avenir économique du Canada, que, pour le développement des parcs, la ville de Montréal était en retard et qu'il en coûterait \$40,000,000 pour y remédier. Au rythme actuel et avec la claire vue des besoins à satisfaire, ce retard diminuera considérablement. Plus les loisirs d'une population augmentent et plus les enfants sont nombreux, plus aussi la communauté humaine se doit d'organiser jeux et occupations favorables à la santé, à l'ordre et à la joie de vivre.

Quand notre visiteur d'Amérique Centrale eut reçu toutes explications nécessaires et constaté par lui-même que les faits correspondent bien aux plans et projets de la ville de Montréal, il n'hésita point, au moment de son départ, — et qui s'en étonnera? — à confier à ses amis: « J'ai vu ici une des initiatives urbaines et sociales les mieux réussies et les plus intelligemment poursuivies de l'Amérique du Nord. »

L'AIDE AUX COLLÈGES CLASSIQUES FÉMININS

Dans le dernier paragraphe qu'il consacre au problème financier des collèges classiques, le rapport Tremblay touche aux subventions gouvernementales actuelles; il se prononce en faveur de leur maintien et même de leur accroissement, en précisant qu'elles devraient s'étendre aux collèges féminins.

EN ATTENDANT que les modes selon lesquels les collèges participeront désormais au régime financier des écoles aient été définis, il importe qu'une aide efficace leur soit assurée. Les collèges ont unanimement demandé que la subvention de \$15,000 dont ils bénéficient actuellement soit augmentée et maintenue régulièrement au niveau où elle s'est trouvée placée du fait de la subvention fédérale de 1951. Cette demande nous paraît raisonnable et devrait s'étendre aux collèges féminins. Si l'enseignement post-élémentaire doit être développé, il n'y a pas de raison pour que la jeunesse féminine n'en bénéficie pas autant que la jeunesse masculine — et par suite, pour que les institutions où elle se forme ne reçoivent pas le même concours que celles où se forme la jeunesse masculine. Le rôle de la femme dans la société moderne n'est pas moins important que celui de l'homme. Nous dirons même qu'à certains égards il l'est plus, car c'est la femme qui, par sa fonction d'éducatrice, façonne l'âme et le cœur des générations successives... A notre avis, les collèges féminins devraient être mis sur le même pied que les collèges masculins.

UNIVERSITÉS ET COLLÈGES CLASSIQUES

Dans l'essai de solution qu'il propose au problème financier des universités du Québec, le rapport Tremblay soutient les positions adoptées dans le mémoire de l'Université Laval; il signale, en outre, que les universités ont suggéré elles-mêmes la création d'une commission d'aide aux universités, laquelle serait leur interprète auprès du gouvernement; il émet enfin quelques suggestions concernant les rapports de cette commission avec les collèges classiques.

LA SITUATION financière des collèges classiques étant ce qui a été indiqué dans les pages précédentes, d'une part, et, d'autre part, leurs relations académiques avec les universités étant ce qu'elles sont, il nous paraît avantageux d'étendre aux collèges classiques, par l'intermédiaire de la Fédération et pour la partie des études post-élémentaires qui se rattache au cycle universitaire, les fonctions de la Commission d'Aide aux universités. Cette Commission pourrait, ou bien garder le même nom ou bien s'appeler Commission de l'Aide à l'Enseignement supérieur. Elle remplirait pour les collèges les fonctions qui lui sont assignées ci-dessus pour les universités. Cette extension est d'autant plus plausible que la Commission serait l'interprète des universités franco-catholiques et des universités anglo-protestantes, et que, dans le cas de ces dernières, la deuxième partie de l'enseignement post-élémentaire est directement sous leur juridiction financière. Si son mandat ne s'étend pas aux collèges franco-catholiques, la Commission se trouvera à jouer auprès du gouvernement un rôle différent selon qu'elle interprétera les besoins des institutions franco-catholiques et ceux des institutions anglo-protestantes. L'extension des fonctions de la Commission d'Aide aux universités serait... un précieux élément de solution au problème financier des collèges.

Il appartient aux collèges classiques de faire connaître leurs vues sur la création d'une telle commission et sur les rapports qu'ils désireront éventuellement entretenir avec elle.

A V E C O U S A N S

COMMENTAIRES

LE RAPPORT TREMBLAY ET LES COLLÈGES CLASSIQUES

Le mandat de la Commission Tremblay lui fixait un double objectif d'enquête: les problèmes constitutionnels et la répartition des impôts entre le gouvernement fédéral, les provinces, les municipalités et les corporations scolaires. C'est donc indirectement qu'elle s'est occupée des problèmes financiers des collèges classiques, et encore n'avait-elle pas juridiction pour formuler à leur sujet des recommandations directes et explicites. Tout au plus s'est-elle contentée: a) de transmettre au gouvernement provincial les principales recommandations faites par les intéressés eux-mêmes, tout en disant ce qu'elle en pensait; b) d'appuyer certaines suggestions qui lui ont paru propres à soulager financièrement les institutions privées d'enseignement classique.

De fait, c'est à propos des commissions scolaires que le rapport Tremblay formule une recommandation touchant les collèges classiques. Il propose que la responsabilité financière des commissions scolaires s'étende aux quatre premières années de l'enseignement post-élémentaire, que cet enseignement soit dispensé dans les écoles publiques ou dans les écoles privées. Cette proposition, le rapport l'explique en ces termes:

LES COMMISSIONS scolaires assumeraient donc la responsabilité financière de ceux de leurs ressortissants qui doivent fréquenter les institutions privées, et cela, dans la mesure où il leur en coûterait pour les recevoir elles-mêmes. Elles seraient tenues d'accorder à ces étudiants le même traitement qu'aux étudiants qui fréquentent leurs propres écoles. Mettons que, dans une localité donnée, l'enseignement post-élémentaire coûte, dans les écoles publiques, \$200 par tête, et que 100 jeunes gens et jeunes filles fréquentent, par choix ou parce que les écoles publiques ne peuvent les recevoir, l'une ou l'autre des quatre premières années du cours post-élémentaire dans les institutions privées, la commission scolaire verserait pour chacun d'eux \$200, et son budget annuel serait augmenté de \$20,000.

Étudiant plus loin le problème de l'intégration des collèges classiques au régime financier de l'enseignement, la Commission Tremblay déclare ce qui suit:

Quels que soient les montants qui puissent être affectés à l'enseignement post-élémentaire, la question se pose d'un partage équitable entre les collèges classiques et l'école publique.

L'évolution du régime de l'enseignement a déjà, du point de vue régime financier des élèves, placé le collège classique sur un pied d'infériorité par rapport à l'école publique. La création de sections classiques dans l'enseignement primaire supérieur précise le problème et aggrave la situation. La politique scolaire ne peut cependant pas, en toute équité et pour les collèges et pour les familles, consacrer cet état de choses. Elle doit au contraire tendre à le redresser. Il importe que l'aide à l'enseignement post-élémentaire « assure aux parents une liberté de choix aussi complète que possible entre les nouvelles écoles secondaires publiques et les collèges classiques privés ».

Le rapport pose ensuite la question de savoir si cette liberté peut être complète, sans aboutir à un financement presque intégral du collège classique et de l'école publique par le gouvernement de la province. Il fait deux distinctions importantes et aborde les modalités de solution à ce problème.

L'aspect le plus embarrassant de l'aide financière de l'État aux institutions, surtout aux institutions privées, c'est la préservation de leur autonomie. D'une part, la liberté académique doit être sauvegardée; d'autre part, dispensateur des fonds publics, l'État, d'une certaine manière, doit en contrôler l'emploi. Aussi les organismes responsables de l'enseignement préfèrent-ils se procurer de leur propre initiative les fonds nécessaires à leurs besoins, ou les obtenir selon un ou des modes qui ne les jettent pas dans la dépendance complète et directe de l'État. Tous ceux qui ont comparu devant notre Commission ont insisté sur ce point.

Le rapport examine encore une suggestion faite par la Fédération des Collèges classiques et par la Fédération des Commissions scolaires: que le gouvernement verse des allocations d'études post-élémentaires, soit directement à l'étudiant, soit aux parents de ce dernier. Le rapport trouve difficilement acceptable le principe de cette recommandation.

S'il importe de sauvegarder l'autonomie des institutions, il n'importe pas moins de préserver le sens de la responsabilité chez l'individu. Or, plus l'État assumera de responsabilités directes de cette sorte, quelle qu'en soit la fin, plus il y a chance que l'électorat lui demande d'en assumer davantage, et que la société glisse rapidement vers un régime d'étatisation généralisée.

Il faut chercher un mode organique d'ajustement du régime financier de l'enseignement post-élémentaire qui mette le moins possible et les individus et les institutions dans la dépendance de l'État. Le rattachement, comme nous le proposons plus haut, des quatre premières années de l'enseignement post-élémentaire au régime financier des commissions scolaires réglerait, pour la partie correspondante du cours classique, le cas des institutions privées. Pour la partie supérieure du cours classique, le régime financier des collèges devrait comporter, outre la contribution des parents et du clergé, l'aide régulière de l'État: subventions statutaires proportionnelles au nombre d'élèves, ou répondant aux diverses fins énumérées dans le tableau... de la Fédération des Collèges classiques...; régime organique de bourses comprenant au besoin des allocations de soutien, etc.

Le rapport déclare enfin que reste à déterminer la modalité des rapports entre le gouvernement provincial et les collèges classiques, mais qu'en attendant un règlement financier stable, les subventions actuelles doivent être maintenues et même augmentées. Il ne touche en rien à la structure même ni à l'autonomie des collèges classiques.

En trois mots

¶ Dans la *Revue des Deux Mondes*, la chronique du Festival d'Art dramatique de Paris louange fort la troupe de notre Jean Gascon pour son interprétation de trois farces de Molière: « Il nous semblait assister, non pas à une résurrection de Molière, mais à une représentation de l'époque, tant les artistes canadiens deviennent tout naturellement — et peut-être parce qu'ils le sont encore au fond — des Français du XVII^e siècle. » Merci du compliment!

¶ Dans les *Échos antoniens*, revue de ce qui fut jadis l'École de réforme, un jeune élève écrit: « Je suis venu au Mont-Saint-Antoine pour apprendre l'Art de vivre, beaucoup plus qu'un métier. L'Art de vivre, c'est l'art de penser, l'art d'aimer, l'art d'agir. » Bravo, les éducateurs!

¶ La Commission Herbert Hoover, qui enquête à Washington sur les économies possibles, fait désirer un pareil travail chez nous. M. Hoover a découvert que la Marine a acheté des hamburgers en conserves pour soixante ans et presque un gallon de sauce piquante (*ketchup*) par livre des 886,000 livres de viande entreposée. M. Hoover a fait épargner plus de cinq milliards, et ses recommandations sur quantité de points en épargneront plusieurs autres. Ottawa pourrait imiter en cela aussi, et d'abord commencer par faire revenir nos coûteuses troupes d'Allemagne. Ce pays allié a sa police et n'a plus besoin de nous.

¶ Clemenceau disait: « Il est bien plus facile de faire tuer le monde que de le faire vivre. » On désire plus d'industries de paix et moins de budgets de guerre.

¶ Les Américains en sont rendus à déplorer « les névroses de fin de semaine », en voyage ou à la maison. Pour les Montréalais, victimes de la rareté des ponts, les névroses se crispent des impatiences au retour des Laurentides.

¶ Jules Verne, pour se venger de l'abandon de l'amie Caroline, supprima toutes les femmes dans ses romans, sauf quelques bonnes anciennes. Il s'est prononcé clairement sur la morale sexuelle: « J'ai toujours eu le désir de composer des ouvrages tels qu'un garçon bien élevé puisse les lire à ses sœurs. » Léon XIII l'en félicita. Il nous faudrait un Jules Verne à la radio et à la télévision.

¶ On se demande pourquoi le Québec n'accepte pas sa part de subsides d'Ottawa pour la route trans-Canada? Nous en avons bien besoin, et l'asphalte ne menace en rien notre foi, notre langue et nos collèges.

¶ Les usines à papier de Shawinigan et de Grand-Mère pourraient suffire à la fabrication, sans travail le dimanche, si MM. Taschereau et Duplessis en avaient laissé bâtir dans l'Abitibi.

¶ Il paraît que le bridge coûte aux États-Unis cinq meurtres et cinq cents divorces par année. Vaut mieux un simple *taraisdu*.

¶ Les discours électoraux nous laissent bien des métaphores à oublier.

¶ A quand le gazoduc pour utiliser le gaz de Yamachiche, qu'on ne peut bloquer, et qu'on n'exploite pas?

¶ Félicitons le maire Drapeau de voir à ce que le plan Dozois ne tourne pas en arrondissement pour accouplés.

¶ Par trois fois, en quelques minutes, le 1^{er} juin, le président de la Chambre des Communes, l'hon. L.-René Beaudoin, s'est accusé publiquement d'avoir « commis une très grave erreur » en permettant que soit discutée une motion soumise par l'un des membres de l'Opposition. Il n'y a pas lieu d'être fier de ce genre de confession publique, qu'on croyait jusqu'ici réservé aux pays de derrière le rideau de fer...

Au fil du mois

La révolte du social contre le national Depuis quelques années, un groupe de jeunes intellectuels sociaux s'en prend avec virulence aux penseurs nationalistes, qu'ils accusent d'avoir mal orienté le peuple canadien-français, d'avoir proposé un idéal abstrait et irréel, bref, d'être les grands responsables des difficultés sociales que connaît actuellement la province de Québec. Avec le chapitre de M. Pierre-E. Trudeau dans *la Grève de l'amiante*, ouvrage écrit en collaboration, ces attaques atteignent, semble-t-il, un sommet: il s'agit d'une véritable révolte du social contre le national. Avant de discuter ou de laisser discuter ici les opinions émises en ce chapitre, il me paraît opportun de poser quelques questions en vue de bien situer le débat.

Le nationalisme, que ces intellectuels sociaux dénoncent avec tant d'âpreté et de persistance, est-il une forme historique du nationalisme canadien-français ou ce dernier lui-même? En d'autres termes, leur critique des penseurs nationalistes ne vise-t-elle qu'une lacune — capitale à leurs yeux, il est vrai — dans la doctrine nationaliste ou va-t-elle jusqu'à sacrifier la culture canadienne-française à des avantages sociaux et économiques immédiats? Que le nationalisme canadien-français doive se faire aujourd'hui plus social et s'enraciner davantage dans le réel, cela me paraît une évidence et un besoin pressant. La question fondamentale reste cependant celle-ci: Quelle orientation entendent-ils donner au mouvement social dont ils cherchent à se faire les inspirateurs: une orientation nationale ou a-nationale? Une nouvelle forme de nationalisme, enrichie de préoccupations sociales, leur paraît-elle acceptable? Aspirent-ils plutôt à diriger un mouvement social sans préoccupation nationale? Et en cas de conflit entre le social et le national, auquel des deux irait leur préférence?

Ces questions se posent tout naturellement quand on lit les critiques adressées par le groupe des intellectuels sociaux aux penseurs nationalistes. On voit très bien ce qu'ils veulent démolir, mais beaucoup moins bien ce qu'ils songent à construire. Il ne faudrait pas qu'ils commettent une erreur semblable à celle qu'ils dénoncent en contribuant à façonner, par leur pensée, un mouvement social amputé de toute préoccupation nationale; autrement, la génération qui les suivra pourrait bien, à son tour, leur demander des comptes et leur reprocher d'avoir trahi, au nom d'un idéal incomplet et donc aussi irréel, le peuple canadien-français.

R. A.

Conscription camouflée La propagande militariste ne lâche pas. La psychose de guerre, voulue par Ottawa et payée de nos bons impôts, est soufflée dans les journaux et revues, à la radio et à la télévision.

Le Droit du 28 mai résume un discours du zéléateur de la conscription, M. Guy Simonds, déjà blâmé en Chambre pour ses indiscretions d'Halifax. Évidemment, ce « Croisé de la défense » — on ne dit pas de la guerre, comme on ne dit pas conscription, mais « adoption du service national sélectif » — soutient que les Canadiens français, manœuvrés habilement, l'accepteraient avec grâce. Les Canadiens seraient prêts à de grands sacrifices pour leur défense. Contre qui, contre quoi?... Et cette conscription ferait des miracles de loyauté, changerait les vestes de cuir en autres vestes et supprimerait la criminalité juvénile...

Beau rêve de militaires sans guerre! Peut-être aussi remplacerions-nous les troupes anglaises de Chypre et d'ailleurs... A quoi rime le questionnaire expédié aux officiers démobilisés? Et la récente « visite de vacances » du maréchal Montgo-

mery? Ne parle-t-on pas d'une visite de la reine? Les *Brass Hais* y vont héroïquement!...

Les sacrifices pour la défense, une défense réelle, nous les acceptons, mais pas les gaspillages d'impôts, les prodigalités d'entretien des camps, des voyages, des voitures, des avions qui tombent sur notre monde... Nous retenons les paroles d'un général autrement qualifié que notre Simonds, le président Eisenhower... « Tout canon, tout navire de guerre, tout avion fabriqués constituent, en somme, un vol contre les affamés pas nourris et les grelottants pas vêtus. Nous payons pour un seul navire en maisons nouvelles qui auraient abrité plus de 8,000 personnes... Ce n'est pas là vraiment une manière de vivre. Sous le voile de menace de guerre, c'est l'humanité pendue à une croix de fer. » Et le Pape: « Toute nation assez folle pour rêver de guerre serait coupable d'un meurtre monstrueux et presque sûrement de suicide. » Si tu veux la paix, prépare-la. Si tu prépares la guerre, tu l'auras.

Al. D.

Le congrès des « sociétés savantes »

Au début du mois de juin, s'est déroulée, à l'Université de Montréal, la réunion annuelle des « sociétés savantes » du Canada. L'Université a bien fait les choses, et les délégués sont sans doute repartis satisfaits de l'hospitalité qu'elle leur a accordée. Se tenant dans une institution de langue française, ce congrès a naturellement mis l'accent sur les relations entre les deux groupes ethniques au pays, et a tenté d'exprimer le point de vue de chacun d'eux, tout particulièrement en histoire et en sciences politiques. Il s'en est suivi des discussions passionnantes sur le canadianisme et le nationalisme. A travers les oppositions, perceait une note commune: la nécessité pour tous les Canadiens de s'unir et de s'entendre pour résister à l'invasion américaine sur tous les fronts.

Ayant assisté à quelques séances de la Canadian Historical Association, je voudrais signaler la remarquable et courageuse conférence donnée par le président de cette association, M. Stanley, du collège royal militaire de Kingston. Cette conférence s'intitulait: *Act or Pact? Another look at Confederation*, et portait sur les origines et la nature de la Confédération canadienne. Avec lucidité et fermeté, tantôt en français, tantôt en anglais, l'historien reprit la démonstration de la thèse traditionnelle: la Confédération repose sur un pacte initial entre les deux groupes ethniques d'abord, puis entre les provinces.

Ce pacte, cette entente, ce contrat, qu'on l'appelle comme on voudra, poursuivit-il, est le fondement de notre unité politique; sans cette entente, le Canada tel qu'il est aujourd'hui n'existerait pas. C'est ce pacte historique et politique qui permet à un gouvernement de fonctionner au Canada; le temps et le consentement mutuel l'ont consacré, si bien que beaucoup le considèrent maintenant comme « une convention de notre constitution ».

Ces paroles étaient d'autant plus méritoires que M. Stanley les prononçait devant les membres réunis et de la Canadian Historical Association et de la Canadian Political Science Association, et que, depuis la publication, en 1939, du rapport O'Connor sur l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, bien peu d'historiens et encore moins de *political scientists* avaient osé soutenir que la Confédération canadienne repose sur un pacte initial.

Il faut souhaiter au discours présidentiel de M. Stanley une large diffusion dans tous les milieux cultivés du Canada. J'ajoute qu'il n'est pas sans importance qu'un tel discours ait été prononcé par un universitaire anglo-canadien dans une université canadienne-française.

R. A.

Orientations de la presse catholique aux États-Unis

Le tirage de la presse catholique des États-Unis s'élève à environ vingt-quatre millions. L'unité en est réalisée, au moins largement,

par la *Catholic Press Association* (C. P. A.). A l'occasion du quarante-sixième congrès de la C. P. A., tenu à Dallas (16, 17, 18 mai 1956), le magazine *Time* a pris à son compte l'éloge prononcé par S. Exc. Mgr Robert J. Dwyer, de Reno: « La presse catholique atteint aujourd'hui plus de monde et exerce plus d'influence que par le passé sur la pensée américaine. »

Ses principaux soucis portent sur l'immigration, la Chine rouge, l'interprétation des nouvelles et l'intégration des noirs. La C. P. A. réclame une politique d'immigration déterminée non par des raisons économiques ou commerciales, mais par les besoins des peuples, même si leur gouvernement se montre hostile à celui des États-Unis. La C. P. A. s'oppose à l'admission de la Chine rouge aux Nations Unies, à moins que le gouvernement chinois ne restaure, de fait, la vraie liberté religieuse et le plein droit de son peuple à disposer de lui-même.

La C. P. A. reconnaît qu'il y a une sorte de rideau de fer entre la presse catholique et le milieu américain informé par la presse séculière, à cause du défaut assez répandu d'une véritable philosophie en dehors des cercles catholiques. C'est pourquoi S. Exc. Mgr Thomas K. Gorman, évêque de Dallas-Fort Worth, président honoraire de la C. P. A., *chairman* du département de la presse à la N. C. W. C. (National Catholic Welfare Conference), a insisté sur le rôle de la presse catholique. Celle-ci n'existe pas seulement pour informer et amuser ses lecteurs; elle doit surtout interpréter pour eux la vie courante, à la lumière d'une véritable philosophie, guidée elle-même par la foi catholique. Une profonde élaboration de la pensée catholique doit servir de fondement ou d'inspiration à toutes les publications catholiques, depuis les revues savantes jusqu'aux publications de vulgarisation.

La C. P. A. reconnaît l'immoralité de la *discrimination* et de la ségrégation raciale. Il faut admettre que les catholiques sont divisés sur le problème des races aux États-Unis; mais la C. P. A. veut promouvoir l'éducation en faveur de l'intégration des noirs. L'excellent *scholar* A.-C. Van Woodward, dans son ouvrage *The Strange Career of Jim Crow* (New-York, Oxford University Press, 1955), a déjà beaucoup fait pour battre en brèche la colossale erreur selon laquelle la ségrégation des noirs serait une très ancienne tradition aux États-Unis.

J. E.

L'abus et la magie des mots

Il s'est passé d'étranges choses durant la récente campagne électorale. Des choses pas très propres, qui sont loin

d'être à l'honneur de la démocratie québécoise. A la corruption morale habituelle en pareille circonstance, mais organisée cette fois-ci scientifiquement, c'est-à-dire sur une haute et grande échelle, — ne sommes-nous pas dans l'ère des organisateurs? — s'est jointe une autre sorte de corruption, révélatrice de l'ère des masses: la corruption de l'intelligence. J'entends par là non seulement le fait de mettre ses talents, moyennant généreuses finances, au service d'un parti pour en chanter aveuglément les louanges, mais surtout le fait, plus général encore, de renoncer à penser par soi-même, à se former une opinion personnelle et à montrer quelque sens critique, dès qu'il s'agit d'un parti, d'une classe ou même simplement de certains mots.

Ainsi, pour ne prendre qu'un exemple, on a fait durant la campagne électorale, sur les tribunes, dans les journaux et à la radio, une abondante consommation des quatre mots suivants: socialisme, communisme, fascisme et nationalisme.

Était-ce bien pour instruire le peuple, l'éclairer et l'éduquer en vue de le mettre en mesure de mieux remplir son devoir électoral? L'impression très nette est plutôt qu'on cherchait à le faire marcher en agitant devant lui des mots chargés d'émotivité, tout en se gardant bien de lui fournir des explications sur la réalité canadienne, et même québécoise, à laquelle on prétendait appliquer ces mots.

Le cas le plus frappant me paraît celui du mot *socialisme*. On a relevé dans les encycliques pontificales toutes les condamnations portées depuis un siècle contre le socialisme, et on les a servies massivement contre un parti et contre des candidats, sans autre but que celui de les rendre odieux à l'opinion publique. La plus grave, c'est que le procédé semble avoir obtenu son effet, je ne dis pas dans la classe populaire, mais auprès de gens cultivés et bien intentionnés: ils ont succombé à la magie du mot, sans se donner la peine de faire enquête sur la réalité québécoise à laquelle on l'appliquait.

Et ce n'est là qu'un cas de la démission de l'intelligence durant la dernière campagne électorale. L'ère des masses — dont les unités composantes sont cependant loin d'être toutes du peuple — inaugure aussi l'ère de la confusion.

R. A.

Vieilles rengaines Si l'on s'en tient à certaines entrevues accordées par de soi-disant experts, il faut croire que le responsable de nos malaises d'ordre économique et social est toujours notre système d'enseignement. Récemment, c'est au nom de la chimie que l'on criait haro sur le pelé, le galeux. Un représentant de la corporation des chimistes, et non des moindres, déplorait la pénurie de gens qualifiés chez les Canadiens français, vu surtout les développements gigantesques de l'industrie chimique en notre pays. Il l'expliquait par notre système d'éducation et par la préférence traditionnelle des nôtres pour les professions dites libérales. Dans ses remarques, pas un mot de la répugnance, trop générale chez les élèves, faute de goût ou d'énergie, pour l'étude aride et exigeante des sciences. Notre homme prétend même que la carrière de chimiste ne requiert pas d'aptitudes bien caractérisées. Il mentionne pourtant l'effort ardu et constant que réclament les études scientifiques et reconnaît que les chances d'emploi, dans le domaine de la recherche, sont relativement récentes, car c'est depuis quelques années seulement que les grandes compagnies, à direction américaine, ont ouvert des laboratoires de recherche au Canada. Comment, alors, ne pas signaler ces deux causes principales de l'aversion des nôtres pour les carrières scientifiques: difficulté et longueur des études, puis manque de débouchés alléchants pour les Canadiens français?

Nous ne prétendons pas, cependant, que notre régime d'enseignement peut se passer de réformes ni qu'il montre assez d'empressement à s'adapter aux conditions d'un monde nouveau. Mais nous nous refusons à le charger de tous les maux. Nous aurions cru également que des hommes habitués aux méthodes objectives des sciences « exactes » sauraient mépriser des rengaines usées et, découvrant les vraies causes de nos difficultés économiques et sociales, esquisseraient des solutions appropriées à nos besoins.

E. G.

Plaidoyer pour Staline C'est entendu: Staline (Dieu ait son âme!) était un tyran, un despote sanguinaire, l'ennemi juré de toute civilisation, un génie démoniaque, un fou terrible. Je ne prétends pas ici faire son éloge, mais un plaidoyer immoral et canaille.

En fin de compte, Staline a rendu, je ne dis pas à la Russie, mais à l'U. R. S. S., d'immenses services que Krouchtchev, Boulganine et Mikoyan pourraient reconnaître. D'abord,

c'est Staline qui a forgé les plans quinquennaux et fait de l'U. R. S. S. la deuxième puissance industrielle au monde. Il n'y allait pas de main morte, bien sûr. Tous les moyens étaient bons: le travail forcé, les camps de concentration, les prisons, le stakhanovisme, le brigandage, l'assassinat; il fallait que la révolution marxiste passe...

Jamais les communistes n'admireront assez la politique qu'il a jouée, en août 1939. Son génie de la duplicité fit trembler le monde. Il permit à Hitler de se lancer contre l'Occident et de mettre l'Europe à feu et à sang. L'opération était machiavélique; elle était magistrale. Attaqué, à son tour par Hitler, il fit bien attention de ne rien concéder à ses alliés, mais de tout recevoir d'eux sans rien donner en retour. La guerre n'était pas finie qu'il avait roulé dans les grands prix ce candide Roosevelt, tout en fumant sa pipe, trinquant au vodka et se laissant appeler *Joe*.

Il ne lui fallut que trois ans de paix pour absorber les trois États baltes, la Pologne, la Hongrie, la Tchécoslovaquie, la Roumanie, la Bulgarie, la Yougoslavie, l'Albanie, l'Allemagne de l'Est, la Prusse orientale, et cent millions d'hommes. Il gagna la guerre en Asie sans tirer, en somme, un coup de fusil et s'empara de la Chine en faisant accroire au monde entier que Mao Tse-tong ne voulait qu'une honnête réforme agraire. Quand Krouchtchev et Boulganine en auront fait le quart pour la grandeur de l'U. R. S. S., il faudra écouter leurs dénonciations. Pas avant. Les voyant ramper aux pieds de Staline, on peut comprendre leur servitude; lorsqu'ils s'attaquent à son cadavre, on ne réussit pas à faire l'inventaire de l'abîme de leur bassesse. Krouchtchev et Boulganine sont des monstres d'ingratitude. Et des lâches par-dessus le marché.

Car fouailler un mort par des discours, même de six heures, c'est peu de chose, en vérité. S'ils avaient tant soit peu de grandeur dans la haine, ils trouveraient mieux. Je ne demande pas qu'ils dépècent leurs ennemis à la hache, sur la place Rouge, comme faisait Pierre le Grand. Je leur demande un peu de cran, non devant des vivants, mais devant un mort. Mort et embaumé. Mirabeau fut arraché au Panthéon et jeté aux égouts de Paris. Parlez-moi de ça! Marat pareillement. Ces révolutionnaires savaient risquer le tout pour le tout. Je me souviens même de mon horreur quand notre professeur d'histoire de l'Église nous raconta comment, dans la Rome du IX^e siècle, le cadavre d'un pape, du pape Formose, fut enlevé de son tombeau, revêtu d'ornements pontificaux, traîné devant un tribunal et jeté dans le Tibre. *Furia italiana*. Furie abominable. Mais furie théâtrale. Les Romains, dans leur sacrilège, gardaient la passion de la grandeur.

J'attends donc, de la part de Krouchtchev et de Boulganine, qu'ils fassent autre chose que de refuser une gerbe de fleurs à la mémoire de Staline. Qu'ils jugent son cadavre sur la place Rouge, que tous ceux qu'il a décorés, médailles sur la poitrine, le traînent par les rues de Moscou aux applaudissements de la foule, et qu'ils le jettent dans la Mosca. Mais non. Soyons charitable. Qu'ils le sortent simplement du mausolée où il repose pour l'ensevelir dignement ailleurs. Qu'ils le fassent, s'ils le veulent, secrètement, à la dérobée, à la faveur de la nuit, en ayant soin toutefois de bien identifier que c'est le corps de Staline et non celui de Lénine... Autrement, je croirai aussi dur que jamais qu'ils ont peur même de son fantôme...

L. D'A.

PROBLÈMES D'APOSTOLAT

Retraites paroissiales et missions générales

Thomas MIGNAULT, S. J.

SOIXANTE-CINQ religieux de diverses congrégations, des prêtres séculiers et quelques laïcs ont participé à une session d'étude sur la prédication, tenue à la Maison Montmorency (Saint-Louis de Courville), du 21 au 24 mai dernier. Cette session avait été organisée par l'école dominicaine de prédication, en collaboration avec le Centre de Culture populaire de l'Université Laval. Le R. P. Gilles-Marie Bélanger, O. P., le R. P. Albert Milot, O. P., et le R. P. Raymond-M. Hébert, O. P., en furent les animateurs. Le R. P. Georges-Henri Lévesque, O. P., supérieur de la maison, accueillit avec joie les congressistes de toutes robes.

Le programme des journées comportait des études et échanges de vues sur les problèmes des retraites paroissiales et des missions générales. La retraite paroissiale retint d'abord l'attention. Le P. Raymond-M. Hébert recourut au tableau noir et à ses graphiques coutumiers pour expliquer comment la prédication doit être centrée sur le Christ et le royaume de Dieu. Son émule et assistant, le P. Milot, après avoir invité quatre laïcs à dire ce qu'ils pensent de nos sermons, compléta leurs suggestions par des données psychologiques sur la bonne prédication.

Les autres essais concernaient les conditions d'un meilleur rendement de nos retraites. On obtiendrait sûrement des résultats merveilleux si on s'inspirait de la *retraite idéale*

Le P. Mignault dirige l'activité apostolique des prédicateurs jésuites de langue française. Il commente ici la session qui s'est tenue à la Maison Montmorency pour étudier les problèmes relatifs à la prédication catholique.

décrite par le R. P. Léopold Desgagné, C. SS. R., et si on stimulait la collaboration étroite entre curés et prédicateurs que recommanda M. le curé J.-Alcide Gareau, du diocèse de Saint-Jean. M. l'abbé Jean-Paul Bourret, de Montréal, apôtre de la lecture de la Bible dans les foyers, rappela qu'il faut alimenter nos sermons aux sources mêmes de l'Écriture, de la liturgie et des écrits des Pères. M. le chanoine Henri Pichette, aumônier général des syndicats nationaux, prôna chaleureusement une compréhension plus fraternelle des ouvriers et de leurs problèmes. Le R. P. Serge Lefebvre, O.F.M., et le R. P. Gaston Morissette, O. M. I., nous familiarisèrent avec la mission générale, sa technique, son esprit.

Pendant la session, par le rouage de l'assemblée générale et des commissions particulières, le P. Gilles-M. Bélanger sut, avec tact et humour, provoquer les éclaircissements qui rendront notre prédication plus accessible et plus fructueuse.

*

Les prédicateurs de retraites paroissiales reconnuent l'importance de présenter aux fidèles une doctrine mûrie par l'étude et la prière, fortement centrée sur la personne même de Jésus-Christ. Tous également souhaitent que les sermons empruntent des formules neuves, concrètes, rafraîchies, adaptées au langage du peuple, en harmonie avec ses préoccupations journalières. Ces sermons gagnent toujours à se rajeunir. A des problèmes nouveaux, ne faut-il pas des solutions neuves? A un monde qui s'unifie et se concentre dans les villes, ne faut-il pas présenter un message brûlant, irrésistible?

Le mal est aujourd'hui plus insidieux: qui peut le nier? Des groupements subversifs travaillent à enrégimenter les masses. Devant l'ampleur des problèmes à résoudre, les bons paraissent indécis. On dirait que seule une intervention directe de Dieu peut les arracher à leur torpeur. Par la prière nous engagerons Dieu à intervenir; par la prédication nous tournerons les hommes vers Dieu. De nos jours, c'est l'humanité tout entière qu'il faut secouer, ranimer, inspirer, fortifier. C'est pourquoi l'objet de la prédication doit se faire large, pressant, vivifiant. Nous devons présenter l'économie du salut, scruter le plan de Dieu, exposer le mystère de son amour, en insistant sur la vie, la doctrine, la passion et la résurrection de Notre Seigneur Jésus-Christ. Car les hommes qui font partie du Corps mystique doivent reproduire les diverses étapes de la vie de leur Rédempteur. Le Saint Esprit doit aussi faire le sujet de nos sermons: sa personne, son action dans l'Église et dans les âmes. Il faut surtout mettre le peuple fidèle dans la perspective des derniers jours, lui faisant désirer l'avènement glorieux du Christ-Roi.

Notre prédication s'adaptera à notre siècle. A travers les soucis de la nourriture, du vêtement, de l'habitation, du métier, des loisirs, infusions des préoccupations surnaturelles. Aux tendances absorbantes et idolâtriques de la vie politique, sociale ou économique, opposons le recueillement de la vie intérieure, les exercices de la présence de Dieu, le culte de l'Eucharistie, la dévotion à l'Église et à son Chef suprême, le pape. Souhaitons que les prédicateurs trouvent audience, quand ils lancent le cri d'alarme, marquent les heures de la nuit et saluent l'aurore. Pour cela, qu'ils cultivent l'esprit de foi, le doigté, une énergie sans pareille, une connaissance des divers milieux et de leurs comportements, l'intuition des réactions individuelles et collectives. Peu à peu, avec la grâce de Dieu, leur témoignage direct et imagé touchera les cœurs, suscitera des apôtres conquérants, bâtisseurs d'une chrétienté vivante et rayonnante.

*

L'originalité de la session d'étude reposa sur les travaux consacrés à la mission générale. Les PP. Lefebvre et Morissette exposèrent des méthodes et expériences qu'ils avaient approfondies en France (Nancy, Chambéry, Calais et ailleurs). Le R. P. Étienne Parrot, C. SS. R., et d'autres prédicateurs

confirmèrent l'excellence de cette forme d'évangélisation. La mission générale est à l'essai dans quelques diocèses du Canada. Apparentée à la mission, cette retraite en préparation dans la ville de Hull et dont nous parle le R. P. Edmond Lemieux, O. M. I.

La mission générale est un mouvement de vie spirituelle, un effort d'enracinement religieux dans une région déterminée. Une « pré-mission » de deux ou trois ans en assure la réussite. A cette fin, on crée un comité directeur et des commissions subalternes chargés surtout de dresser le bilan de la vitalité religieuse et morale du diocèse au moyen d'une enquête sociologique. L'enquête, menée par des techniciens, prêtres et laïcs, porte sur le milieu, la conduite humaine, le climat religieux, l'équipement pastoral, les structures paroissiales, et le reste.

La besogne s'effectue sous la direction de l'évêque, avec la collaboration des laïcs et du clergé. Le comité directeur oriente les recherches, unifie les efforts, institue les commissions, mûrit le plan d'évangélisation, le présente aux prédicateurs et stimule la croisade de prière nécessaire au succès de l'apostolat. Puis, c'est l'offensive directe et le travail en profondeur. La mission proprement dite s'inaugure à l'église paroissiale, dans la banlieue, dans les centres ruraux et ouvriers, devant des groupes homogènes. Dans l'entre-temps, des prêtres spécialisés fondent ou raniment des mouvements, harmonisent les œuvres d'action catholique et les associations de persévérance. Le comité directeur survit à la mission et prépare la « post-mission », qui veillera au maintien des bons effets obtenus. La mission est donc une œuvre apostolique de longue haleine, à large portée. Elle est comme une pentecôte diocésaine qui couronne, par la communication des dons du Saint Esprit, les prières et travaux des apôtres contemporains.

*

Il fallait souligner l'importance de cette session d'étude. Félicitons les RR. PP. Dominicains qui en ont pris l'initiative. Ces trois jours de rencontre fraternelle et de collaboration entre prédicateurs et curés ont approfondi en chacun de ceux qui les ont vécus le sentiment de la dignité de la parole de Dieu et le désir de communiquer au peuple chrétien une vulgarisation du message évangélique digne de Jésus-Christ, le divin Messager.

Le divorce au Sénat

Louis C. de LÉRY, S. J.

PAR UN VOTE de 40 contre 17, le Sénat rejetait, le 30 mai dernier, la proposition de l'hon. Walter Aseltine, qui aurait transféré du parlement à la Cour fédérale de l'Échiquier la juridiction sur le divorce dans les provinces de Québec et de Terre-Neuve.

On connaît le problème. Huit provinces possèdent des tribunaux de divorce. Deux seulement, Terre-Neuve et Québec, n'en ont pas. Dans ces provinces, quiconque veut divorcer doit obtenir du parlement fédéral un bill de divorce ou loi d'exception. Depuis les deux grandes guerres, les divorces se sont multipliés, et il s'exerce une forte pression pour débarrasser le parlement de ces bills. Mais Québec et Terre-Neuve n'acceptent pas qu'on leur impose des cours de divorce,

Le P. de Léry, professeur de droit canon au Scolasticat de l'Immaculée-Conception (Montréal), aborde de nouveau un sujet qui lui est familier, puisqu'il a publié, l'an dernier, un solide ouvrage sur le Problème du divorce au Canada.

ce qui serait reconnaître le droit au divorce (quand il n'est qu'une concession) et en faciliter l'obtention.

Les partisans du divorce ont fait valoir les arguments utilitaires connus: perte de temps, pratique démodée. Le Canada se montre rétrograde, déclarait M. Aseltine, en laissant le parlement s'occuper des cas de divorce. Les législateurs américains en visite à Ottawa s'étonnent que le parlement canadien observe encore, en matière de divorce, une procédure que l'Angleterre a répudiée en 1858. A cet argument, l'hon. John Connolly avait déjà répondu, l'an dernier, à propos d'un bill du même M. Aseltine, qui tendait à élargir les lois du divorce, bill qui fut également repoussé. Je ne suis pas effrayé d'apprendre, disait

M. Connolly, que nous sommes cinq cents ans en arrière au Canada. Il y a cinq cents ans, les hommes qui nous ont transmis en héritage les institutions et les traditions de notre culture occidentale avaient établi cette culture sur le respect de la loi naturelle. Il nous faut choisir. Nous ne pouvons en même temps déroger au droit naturel, comme nous le ferions en votant ce bill, et conserver intactes nos traditions occidentales et démocratiques.

M. Aseltine semble assimiler la rapidité au progrès et confondre les domaines de la science et de la morale. La science a progressé, mais la multiplication des divorces nous ramène à la décadence qui a précédé la chute de l'empire romain: recul de quinze siècles.

C'est le sénateur Bouffard qui s'est opposé le plus énergiquement au principe du divorce. S'il est un cas où l'intérêt général doit primer l'intérêt particulier, a-t-il dit, c'est celui du divorce. Pour tous ceux qui considèrent la famille et les enfants comme l'unité fondamentale de la société, c'est à l'intérêt général de la famille et de la société qu'il faut sacrifier le prétendu bonheur particulier de quelques individus.

Jamais, a-t-il rappelé, la province de Québec n'a accordé un seul divorce. Cette attitude, fondée sur la loi naturelle et divine, s'appuie également sur le droit civil du Canada français. En 1867, par leur opposition inébranlable au divorce, les Canadiens de langue française auraient pu empêcher la fondation du Canada. Ils voulaient que les provinces conservent la juridiction sur le mariage. Par contre, les Anglais protestants réclamaient pleine liberté en matière de divorce. Un compromis fut accepté, qui permet au parlement d'accorder, par législation d'exception, le divorce aux citoyens du Québec. Approuver le projet de loi proposé serait violer l'entente conclue entre les deux races à l'origine de la Confédération. Il existe une différence fondamentale entre la concession du divorce par une loi spéciale du parlement (qui laisse intact le principe de l'indissolubilité du mariage) et la dissolution du mariage par le tribunal de l'Échiquier (qui reconnaît le droit au divorce).

Félicitons l'hon. sénateur Bouffard pour son plaidoyer courageux, habile et vigoureux.

M. Bouffard suggéra ensuite que les demandes de divorce provenant de la province de Québec soient accompagnées du jugement de la Cour supérieure prononçant la séparation de corps pour adultère. Si le parlement légiférait en ce sens, a dit M. Bouffard, cette loi libérerait le Sénat des enquêtes fastidieuses dont on se plaint.

Cette proposition avait également été faite par l'hon. sénateur George H. Ross, le 20 mars précédent. Elle n'est pas neuve, car nous la discutons, pour en signaler les dangers, dans cette revue, en décembre 1947, et l'an dernier, dans notre ouvrage sur *le Problème*

du divorce (Montréal, Éditions Bellarmin, pp. 106 ss.). Résumons ce que nous écrivions alors.

Selon cette proposition, le parlement, après déclaration ou législation à cet effet, n'accorderait plus de bills de divorce dans notre province qu'en s'appuyant au préalable sur une séparation pour adultère, accordée par un tribunal du Québec. Ainsi, le Sénat serait débarrassé de l'instruction de ces causes, mais pourrait se fonder sur la sentence prononçant la séparation et sur l'enquête qui a précédé.

Dégagé de ses circonlocutions, ce projet se ramène à ceci: le parlement confierait aux tribunaux de notre province, en droit ou en fait, l'étude des causes de divorce. Nos magistrats québécois agiraient à la manière de juges d'instruction, et nos sénateurs et députés ne feraient qu'apposer leur estampille à des mesures qu'ils n'auraient pas étudiées. Mais il est à craindre que le parlement ne se fatigue vite de voter des lois qu'il n'aurait pas examinées et ne veuille déléguer entièrement ses pouvoirs à ces juges, et nous aurions les tribunaux de divorce dont nous ne voulons pas. En faisant du parlement une machine à estampiller, cette procédure nous acheminerait sûrement vers les cours de divorce.

De plus, ce projet ne corrige pas le prétendu défaut du système actuel, mais l'accroît plutôt. Les députés et sénateurs, qui se plaignent déjà de voter des bills dont ils n'ont ni le temps ni le goût d'examiner le mérite, auraient plus sujet de protester si chaque requête était examinée non par le comité sénatorial, mais par un juge étranger au parlement. Selon le mode actuel, un comité de sénateurs, subdivisé en plusieurs sous-comités, examine les requêtes; à l'occasion, le comité des bills privés des Communes étudie également certaines causes. Procédure qui offre cet avantage: s'il est vrai que la plupart des députés et sénateurs n'ont pas le loisir d'étudier chaque cause à son mérite, du moins, les Communes et le Sénat peuvent se reposer sur l'intégrité de leurs pairs, membres des comités et sous-comités. Le 9 juillet 1947, l'hon. J. Kinley affirmait, au Sénat, que le Comité sénatorial du divorce « n'est inférieur à aucun tribunal de divorce de ce pays. Je crois que je puis faire cette déclaration, poursuivait-il, parce que je sais ce qui se passe dans chaque province ». M. Kinley a répété la même affirmation le 13 mars dernier.

Signalons la loyale attitude de l'hon. Arthur Roebuck, président du comité sénatorial. M. Roebuck appuyait d'abord la proposition Aseltine. Mais il a changé d'avis, après mûre réflexion, a-t-il dit. En 1867, Québec concéda au pouvoir fédéral juridiction sur le mariage. Cela permit au parlement d'accorder des bills de divorce, malgré le code civil de cette province. Mais celle-ci s'oppose à l'institution de tribunaux de divorce; le parlement ne devrait pas imposer à Québec une mesure dont elle ne veut pas. Ses chefs religieux et civils

ont-ils raison ou tort ? Ce n'est pas à nous d'en décider. Suis-je qualifié pour me considérer plus sage qu'eux dans leurs propres affaires ? L'attitude loyale et franche de l'hon. sénateur Roebuck mérite éloge.

Le Québec est opposé au divorce, a dit M. Roebuck. L'affirmation de l'hon. sénateur est vraie de l'immense majorité de la population. Mais le nombre des bills de divorce est trop considérable. Et l'on regrette de voir, parmi les requérants, se glisser quelques catholiques. Hors le cas où un mariage, nul selon le droit divin ou ecclésiastique, est valide selon la loi civile, nous ne voyons pas de raison qui puisse justifier une requête de divorce. Spécialement, nous ne pouvons admettre qu'on demande un divorce au lieu d'une séparation (même si l'on n'a pas l'intention de se remarier), pour rompre, dira-t-on, tous les liens avec son conjoint et ne pas lui payer de pension. L'exemple donné par le requérant en ce cas est détestable, car comment savoir si celui-ci entend se remarier ou non ? Aujourd'hui, il dit ne pas le vouloir, mais demain ? Il ouvre la porte à bien des tentations. Et son conjoint, délié par le divorce, abusera très probablement de son illusoire liberté.

Mais il y a plus grave. La prétention de briser complètement avec son conjoint est foncièrement fautive et méconnaît la nature du mariage, union perpétuelle et indissoluble, où les époux deviennent « une seule chair » (*Genèse*, II, 24). Dans certains cas, la loi ecclésiastique et civile permet la séparation, mais sans briser des liens indestructibles. C'est donc aux tribunaux ecclésiastiques et civils de fixer les conditions de la séparation.

« Mais, dira quelqu'un, mon conjoint est infidèle et adultère. — Vous ne facilitez pas son retour ou son amendement en lui coupant les vivres. Vous le jetez, au contraire, dans les bras du premier venu. » Remarquons que les tribunaux de divorce des autres provinces se prononcent toujours sur la pension ou le partage des biens. Ici, ces questions relèvent des tribunaux qui accordent la séparation.

Il y aurait d'autres moyens de diminuer le nombre des divorces. Le premier serait de rendre plus sévères les règles de procédure du comité sénatorial. Félicitons de nouveau l'hon. M. Roebuck qui, le 31 mai dernier, a promis d'y voir. Les règlements, a-t-il signalé, ne prévoient pas la notification de la troisième personne désignée dans une requête de divorce. Une clause devrait exiger que cette personne soit avertie de l'instruction de la cause. De même, un demandeur peut accuser son conjoint d'adultère avec des personnes inconnues, ce qu'il ne pourrait faire devant un tribunal. On devrait exiger aussi une présentation concise de faits qu'il serait possible de prouver. Le comité du divorce, a dit M. Roebuck, a décidé de consulter des juristes sur ces différents points.

Et puisqu'il est question de modifier les règles du comité, ajoutons cette suggestion qui se trouve dans notre ouvrage cité plus haut (p. 110). Concernant la collusion et la connivence, on ne devrait pas se contenter de la dénégation, même assermentée, du conjoint qui demande le divorce. Dans l'immense majorité des cas, la partie accusée n'offre aucune défense, ne se présente même pas, ce qui laisse planer de graves doutes sur une collusion au moins implicite. Quand l'accusé se présente, c'est pour avouer sa turpitude. Il est répugnant de voir le conjoint coupable et même son complice avouer publiquement leur faute. Aux termes de la jurisprudence, il se peut que ce ne soit pas de la collusion, mais c'est quelque chose de plus dégoûtant.

Et que l'on ne croie pas que cette situation est particulière aux cas réglés par le parlement. Il en est de même dans les tribunaux de divorce. D'après la déclaration faite aux Communes par M. Fernand Girard, le 19 janvier dernier, voici ce qu'écrivait la *Divorce Reform Association* de Toronto, « dans un manifeste publié pour demander qu'on étende les motifs légaux de divorce » :

Saviez-vous que le divorce par consentement mutuel se pratique au Canada ? Un juge a dit que, dans neuf cas sur dix, il y a collusion, ce qui veut dire que les parties se parjurent pour obtenir un divorce.

M. Girard cite également un article de la revue *Liberty* (mars 1955), intitulé « La cour des rêves brisés » (*Court of Broken Dreams*):

J'ai pris place récemment dans une cour, avec le désir de comprendre pourquoi, chaque année, 5.000 couples canadiens brisent leur union à la suite d'un procès qui consiste à se lancer de la boue, à s'injurier et à se battre pour de l'argent.

Collusion, parjures, comédies d'adultère, détails répugnants et tous les autres maux et scandales que déplorent nos parlementaires d'Ottawa et nos juges des tribunaux de divorce sont inhérents à toute cause de divorce, qu'elle soit examinée par le parlement ou devant une cour. On se plaint de tout cela; logiquement, on devrait en supprimer la cause, le droit au divorce. Du moins, doit-on chercher à restreindre le mal, en rendant les enquêtes plus sévères, tant devant le comité sénatorial que devant les cours de divorce. Aussi, nous applaudissons l'hon. M. Roebuck, lorsqu'il promet que les règlements du comité sénatorial seront refondus dans le sens d'une plus grande sévérité. Et nous suggérons au ministre fédéral de la Justice et aux procureurs généraux des provinces où existent des tribunaux de divorce de faire enquête sur la procédure suivie dans ces cours. La population canadienne dans son ensemble approuvera tout effort sérieux qu'on accomplira pour diminuer le nombre des divorces et circonscrire ainsi une des pires plaies de la société.

HORIZON INTERNATIONAL

KOMINFORM

C'EST PAS DRÔLE d'être communiste par le temps qui court. Ni même « labor progressive » ou « ouvrier canadien ». Il paraît que tout cela veut dire la même chose: ni ouvrier, ni progressiste, ni canadien. Ni même communiste! Moscou traite ses valets avec la désinvolture qu'eut le grand Frédéric pour Voltaire: « on presse l'orange, et on en jette l'écorce ». Depuis longtemps, Moscou a extrait la dernière goutte de jus utile! Dans la poubelle où Moscou les a relégués, la pelure de nos communistes n'exhale que putréfaction.

Si, au moins, on leur avait donné quelques jours pour inventer une explication cohérente de ce qui s'est passé! Mais non! comme tout le monde, ils durent ramasser, dans les journaux bourgeois, la nouvelle de l'effondrement de leur dieu. Ils se soulageaient en pensant qu'à son retour de Moscou, Tim Buck leur donnerait quelque explication pas trop insensée. Le pauvre vieux Tim fit l'effet d'une momie qui, endormie chez les Pharaons, prit six semaines pour se réveiller. Alors, il bégaya comme tout le monde: le camarade Stalin fut un grand révolutionnaire; durant les dernières années de sa vie, il céda au culte de la personne et commit des erreurs que, du reste, nous partageâmes nous aussi... Et voilà! On se réunit au Massey Hall à Toronto le mardi 1^{er} mai, pour s'entendre dire tout ça. Depuis lors, Tim accepte de venir répondre aux questions des camarades, trahis, lâchés, abandonnés, furieux! Il y en a qui veulent tout de même le garder comme chef, car il est vieux, prudent, retors, inoffensif, décoratif! D'autres lui en veulent de sa lâcheté de vingt ans devant Stalin, et de sa couardise d'aujourd'hui devant... qui, au juste? Lui, c'est à peine s'il se

rend compte qu'on lui fait jouer un rôle complètement idiot. Lisez les journaux communistes. C'est inénarrable. Dire que des gens ont fait du pénitencier pour mariner aujourd'hui dans cette saumure. Pauvre vieux Sam Carr! Mais ce n'est que le commencement de la grande misère.

Dans la province de Québec, la confusion est inouïe. Les camarades avaient préparé une liste de quarante candidats pour les élections provinciales. Les caisses électorales étant ce qu'elles sont, l'effort était héroïque, mais pour Moscou on est prêt à tout, même à quêter! Humblement, les camarades s'en allèrent aux bailleurs de fonds accoutumés: les camarades juifs un peu plus fortunés qui, naguère, donnaient largement, subrepticement. Ceux-ci sont outrés: a) de l'antisémitisme soviétique qu'on a fini par étaler dans les journaux communistes; b) des armes envoyées par l'U. R. S. S. en Égypte. Ils bottent les quêtés. Des articles violents apparaissent contre l'antisémitisme soviétique dans la presse communiste locale. Déçus, bafoués, les communistes juifs veulent la vérité. On ne soupçonne pas les hurlements qui remplissent les salles rouges. Des meetings condamnent la *Canadian Tribune*, exigent des rétractations. Que répond le journal?

La critique du Conseil du Parti Ouvrier-Progressiste de Notre-Dame-de-Grâce, publiée ailleurs dans cette page, à savoir que la *Tribune* ne fit pas d'éditorial pour protester contre les outrages criminels commis contre un nombre de dirigeants culturels juifs en Union soviétique est absolument correcte...

Mea culpa! Mea culpa! Il faut lire dans la *Canadian Tribune* les colonnes de lettres pour ou contre Stalin, pour ou contre Tim Buck, pour ou contre la direction du journal, pour ou contre Harry Pollitt liquidé en Angleterre, mais tout cela laisse la caisse électorale rouge à sec! Les candidats sont réduits à distribuer leur papperasse en personne. L'un d'eux, qui s'était installé à la descente du tramway, sur un terrain de la ville de Montréal, me passa une feuille « bilingue », c'est-à-dire rédigée en anglais, mal traduite en « français », promettant en cas de victoire l'assurance-santé COMME EN ONTARIO. De moscovite, le bonhomme était devenu taurovingien! Est-ce là la nouvelle « ligne » du parti? Parlez-moi d'une obéissance aveugle, *perinde ac cadaver!* Quant à ceux qui proclament que l'obéissance au clergé étouffe les intelligences canadiennes, n'allez pas leur demander ce qu'ils pensent de cet abrutissement! Ils ne pourraient le dire sans offusquer quelque camarade...

Ce ne fut guère mieux quand on supprima le Kominform. Le communiqué officiel parut le 17 avril, et fut réimprimé le lendemain dans quelques grands journaux, comme la *Pravda* ou l'*Unità* italienne. Le *Vestnik* du 21 avril re-traduisit de l'italien une partie du communiqué officiel, et le coiffa d'un court chapeau. La *Canadian Tribune* du 23 avril, pour annoncer la même chose à ses lecteurs, cita un télégramme de l'*Associated Press*. C'était la voix des ténèbres extérieures. Quant à *Combat* (si jamais on trouve le temps d'y jeter un coup d'œil), il aura sans doute publié la nouvelle avec une semaine ou deux de retard. C'est inimaginable. De Moscou, on signale le suicide du président des écrivains soviétiques, Alexandre Fadeev, mais c'est encore dans les journaux bourgeois qu'on trouve les détails de l'histoire. Comme l'espion du film de Gouzenko, Fadeev noyait sa tristesse et sa peur dans la boisson. Le *Vestnik* de Toronto rapporta tout juste la nouvelle de l'enterrement. Même avec les lois de l'apartheid, mieux vaut être nègre en Afrique du Sud que communiste au Canada.

Excursions de LIAISON FRANÇAISE

durant les vacances d'été

VOYAGES À TRAVERS LE CANADA

Le Voyage IDÉAL — Deux, au choix :

1^{er} du 6 juillet au 26 juillet 20 jours
2^e du 26 juillet au 13 août 18 jours

PRIX : De \$440 à \$595 selon la durée et la place choisie.

Ces voyages se font dans les NOUVEAUX wagons de luxe du C. P. R. dont le populaire salon DOME observatoire.

Le Voyage AUBAINE

Du 13 juillet au 29 juillet 16 jours

PRIX : \$305 lit haut, \$330 lit bas, wagons-lits touristes.

au MEXIQUE par avion

Départ : 1^{er} juillet. Durée 14 jours. Visite des principaux endroits. Prix \$450.

en EUROPE par bateau

à bord du nouvel « Empress of Britain ». Départ 24 juillet. Durée 8 semaines. Sept pays. Itinéraire attrayant. Prix variant de \$1125 à \$1355.

Les prix indiqués sont de Montréal. Ils comprennent TOUTES les dépenses de voyages : transport, repas, coucher, promenades, pourboires, guides, etc.

Renseignements, dépliant, sur demande aux agents du C. P. R. — au bureau de M. P.-E. Gingras, chambre 279, gare Windsor, Montréal, téléphone PLateau 2211, local 358 ou 2454 — au n° 201 ouest, rue Saint-Jacques — ou des organisateurs.

LA LIAISON FRANÇAISE

75, rue d'Auteuil, Québec, Qué. — Tél. : 2-2601

Si nos camarades aborigènes ont, pour Moscou, l'intérêt d'une guenille devenue collante et dont il faut se défaire, il existe d'autres activités qui méritent d'être suivies.

Rapatriment. En juin 1955, *Relations* signala la tentative soviétique de faire rapatrier les 36,000 réfugiés qui se trouvaient en Autriche. Ce n'était pas la première du genre, mais depuis mars 1955 l'organisation s'étend au monde libre tout entier. Le centre est à Berlin Est; l'action polonaise est dirigée de Varsovie, la conspiration tchécoslovaque est manipulée de Prague; le tout, sous la haute direction d'un ancien prisonnier de guerre, le général Mikhailov.

1. Il y a d'abord la radio. Les émissions varient en importance suivant les divers pays; on fait un effort colossal pour attirer les Polonais avec une dizaine d'heures chaque jour sur ondes courtes (mais personne, en Amérique, n'écoute les ondes courtes sauf ceux qui sont obligés de le faire par devoir d'État!); environ une heure et demie sur ondes moyennes. A Prague, le poste s'appelle *Hlas Domova*; il fonctionne le matin de deux heures à trois heures et demie; de quatre heures et demie à cinq. Chaque jour, sur trois longueurs d'onde, mais je n'ai pas encore rencontré quelqu'un qui l'ait entendu. L'émission roumaine arrive, paraît-il, de Bucarest, str. Al Popov, n° 60. Les autres, lettone, lithuanienne, etc. émanent de Berlin.

2. Chaque pays a son journal. Le plus considérable que nous ayons vu est *Kraj* polonais. Il paraît chaque semaine: 16 pages sur papier pelure d'oignon. Les Roumains envoient *Glasul Patriei*; les Lettons, *Par atgriesanos Dzimtene*, les Tchèques, *Hlas Domova*. Tous ont pour but de chercher, et persuader les émigrés à profiter de l'amnistie et revenir chez eux. On y trouve des nouvelles idylliques sur les républiques populaires; les revenants y font leurs déclarations; les correspondants des pays capitalistes décrivent combien ils souffrent chez nous.

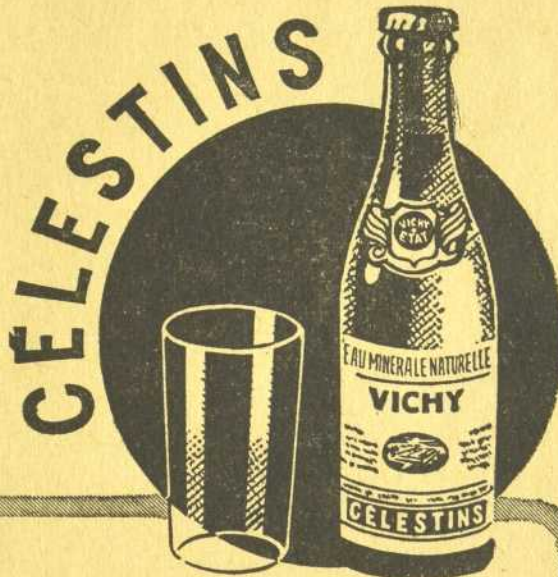
Ces journaux sont envoyés par poste aérienne sous enveloppe ordinaire, sans adresse d'expéditeur. L'adresse du destinataire est écrite à la main. On jurerait que c'est un parent qui écrit une lettre un peu plus épaisse que d'habitude. Le nombre de personnes qui reçoivent ces publications, dit-on de part et d'autre dans les milieux néo-canadiens, est considérable. Récemment, un Néo-Canadien d'origine balkanique déménagea sans faire de bruit. Il n'était pas quinze jours dans son nouveau domicile qu'il recevait de Berlin le bulletin rédigé dans sa langue maternelle.

L'espionnage semble être parfaitement organisé. Les journaux publient les noms des personnes qu'on cherche; le père, la mère, le frère, la sœur expliquent à l'intéressé les démarches qu'il doit faire pour rentrer chez lui, lui fixent même les heures où il doit se présenter au consulat, pour rapatriement. Le numéro arrive sous enveloppe, comme une lettre personnelle. Pas besoin d'être grand clerc pour deviner les possibilités de chantage sur nos immigrants, et l'on se demande si les postes royales doivent servir à la conspiration bolchevique.

Parfois, avec le timbrage de Varsovie ou d'ailleurs, l'enveloppe porte l'estampille de Montréal; ou encore, il n'y a que l'oblitération au point de départ, et rien pour indiquer que la lettre a passé par nos bureaux de poste. Comment cela se passe-t-il? Je ne sais!

Comment évaluer cet effort? On a tant parlé des huit cents qui s'embarquèrent le 22 mars 1956 à Buenos Aires pour Odessa, sur le navire *Entre Rios*, qu'on est tenté de croire que ce fut le seul retour de quelque importance. Quelques Ukrainiens, au Canada depuis longtemps, voulurent revoir les lieux où ils étaient nés, et repartirent l'an dernier. En avril 1956, on fit grand fracas à Toronto en l'honneur de

L'EAU QUI PENSE A VOTRE FOIE



Huit adultes sur dix ont un foie fatigué, encombré, donc déficient. Va-t-il falloir comme tant d'autres vous astreindre à un régime "triste"?

RAREMENT nécessaire, si vous prenez la régulière précaution et si agréable de votre VICHY CELESTINS quotidien.

Son action bien connue et ses propriétés diurétiques contribuent à stimuler les multiples fonctions du foie et des reins et exercent un effet des plus salutaires sur le système digestif en général. Demandez l'avis de votre médecin.

Pour être "bien",
buvez **Vichy!**
CELESTINS

EAU MINÉRALE NATURELLE PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT FRANÇAIS

RECOMMANDÉE PAR LE CORPS MÉDICAL DANS LE MONDE ENTIER

Méfiez-vous des imitations!!!

Exigez « CELESTINS »

Importateurs: HERDT & CHARTON INC., Montréal

28 rapatriés. Banquets, discours! Le 8 mai, environ vingt membres de la *Canadian Soviet Friendship Society* descendirent au port de Montréal, souhaiter bon voyage à cinq partants. On me dit encore que deux Polonais ont profité de ces offres, au cours de l'an dernier. Les frais de voyage sont payés par l'ambassade ou le consulat respectif.

Le but de cette agitation est surtout de créer, dans nos pays, un bon système d'adresses et un réseau d'opérateurs, difficiles à contrôler. Les bolcheviques triomphèrent quelques semaines quand, l'an dernier, le président du gouvernement polonais en exil, Hugo Hanke, se présenta à Varsovie. On lui trouva une situation dans le comité de rapatriement.

*

Mouvements para-communistes. — Si le communisme connaît, dans nos pays, une baisse qui est un effondrement, il n'en est pas ainsi d'autres mouvements qui, sans être composés de partisans, font dans une mesure appréciable le travail du parti. Ici, nos pays sont vulnérables, car on n'a pas encore trouvé une défense adéquate contre cette stratégie.

En effet, il ne s'agit pas ici de communistes. Dites à ceux qui militent dans ces mouvements qu'ils sont communistes, et vous aurez un procès. Et vous le perdrez! En quoi consiste le communisme? Est-ce l'avant-garde du prolétariat, la conscience organisée de la classe ouvrière? Est-ce un parti politique comme tant d'autres? Alors, pourquoi serait-ce médiocre de traiter quelqu'un de communiste?

Un communiste, vous dira-t-on solennellement, est quelqu'un qui veut renverser notre système de gouvernement PAR LA FORCE. Mais Khrustchef en personne vient de dire que ceci n'était plus nécessaire au communisme, au moins, dans toutes les circonstances. Alors, la jurisprudence qui s'établit ne repose pas sur le réel; mais elle justifie ceux qui paisiblement, *innocemment* (ajoutez, si vous voulez, *naïvement, stupidement, bêtement*, etc.) font le même ouvrage que leurs partenaires soviétiques qui siègent aux mêmes comités. Ou, s'ils ne siègent pas aux mêmes comités, ils font campagne pour des objectifs identiques.

L'essence de ces mouvements, ou comités, etc. c'est que les communistes et les non-communistes se servent de mots identiques, de slogans identiques, *mais pas dans le même sens*. On luttera, par exemple, pour la *paix*. Chez nous, la paix est inséparable de l'ordre, de la justice, des droits fondamentaux; pour un communiste, par contre, la guerre est indissolublement liée à la propriété privée, mère du capitalisme, qui engendre à son tour l'impérialisme, inséparable du colonialisme. Et, sans vous en rendre compte, vous voici embarqué dans des campagnes inattendues. On discutera encore de *désarmement*, mais celui-ci sera conçu de façon à avantager exclusivement une des deux parties. Par exemple, il n'y a jamais de *neutres* parmi les *combattants de la paix*. Quand on suggéra que quelque nation rouge, la Pologne, la Hongrie, pourraient être associées à la neutralité autrichienne, ce fut un beau scandale derrière le rideau de fer. Plus on étend la neutralité dans le camp de l'impérialisme, plus l'« impérialisme » s'affaiblit. La guerre devient sacrée quand elle a pour but la *libération*. N'allez pas suggérer la libération de la Roumanie ou des pays baltes, car ce serait abominable... On aboutit alors aux paradoxes les plus cocasses! Ainsi, le cardinal Mindszenty fut-il libéré quand il fut

emprisonné. Vous trouverez d'ailleurs toujours des non-communistes pour vous dire qu'il ne fut pas emprisonné. Comment, pas emprisonné? Mais non! Il a été mis sous un régime de liberté contrôlée. Liberté contrôlée? Au bout de quelque temps, la discussion aura soulevé un tel nuage de poussière qu'on aura complètement oublié qu'il n'est pas à gouverner son diocèse; mais qu'à sa place, on a installé je ne sais quel fonctionnaire de la police politique. Ces mêmes non-communistes, qui prennent si facilement leur parti de la « non-liberté » de nos évêques, vous feront une crise d'hystérie si on emprisonne un communiste aux États-Unis, si on empêche Paul Robeson de chanter à Toronto. Il sera encore question de *démocratie*, mais *populaire*, c'est-à-dire identique à la *dictature du prolétariat*. Quant au communiste auquel on refusera une situation, là où il pourrait faire de l'espionnage dans le gouvernement, ou à l'Université, on dira qu'il est persécuté par le McCarthyisme. Ces acrobaties verbales finissent par créer un climat de mensonge où il est difficile de discerner le sérieux de la pitrerie, l'idéal de l'intérêt. Or, les régimes communistes sont aujourd'hui assez forts et assez riches pour faire à des concitoyens qu'on veut bien croire honnêtes et désintéressés des offres aussi intéressantes qu'alléchantes.

Une bibliothécaire de la campagne me signale que l'institution où elle travaille est inondée de publications en provenance d'ambassades ou légations rouges. Un prêtre du diocèse de Chicoutimi m'apporte une collection complète du *Bulletin du Conseil Mondial de la Paix*, imprimé à Vienne sur papier léger le 1^{er} et le 15 de chaque mois. Chaque numéro a seize grandes pages, et chaque page a trois colonnes. Au milieu du numéro, un pli à peine perceptible. Il doit en venir de gros paquets par avion, et ce serait intéressant de voir qui en assure la distribution au Canada. Il faudrait encore s'engager, sans doute, dans un réseau souterrain, aux orifices mystérieux et sinistres. Ça mériterait une enquête! L'activité de ces « comités pour la paix » est prodigieuse. Rien qu'énumérer et décrire les réunions principales exigerait plusieurs colonnes. Sur le grand comité, on greffe des organisations de « femmes », de « mères », de « jeunes », d'« étudiants », de « journalistes », de « médecins », même si derrière le brillant décor, on retrouve toujours la même poignée d'agitateurs professionnels. Je cite un texte officiel:

festivals de films, fêtes populaires, fêtes champêtres, pique-niques, manifestations sportives, conférences, soirées littéraires. La variété est grande, mais le but est identique: le rassemblement de tous les amis de la paix.

La paix? Laquelle? Et la sarabande continue, de plus en plus rapide! Bientôt, les gros intérêts s'en mêleront.

On fut stupéfait quand on apprit qu'au moment où les partis communistes du Kominform étaient en pleine débâcle, l'Angleterre de M. Eden ait cru devoir insister pour vendre des matériaux, récemment classés comme stratégiques, à l'Union soviétique, à la Chine, au monde rouge. Et c'est une des nombreuses raisons pour lesquelles ceux qui cherchent à contenir l'avance rouge deviennent parfois pessimistes... Parce que tant de braves gens se servent de la liberté pour la détruire. Et ils finiront par y aboutir si on ne leur donne pas une réplique absolument décisive.

Joseph-H. LEDIT.

26 mai 1956.

Le Pape parle aux médecins

Quatorze discours récents de Pie XII sur des questions médicales d'actualité. N° 78 des Actes pontificaux.
Brochure de près de cent pages — 60 sous.

ÉDITIONS BELLARMIN, 8100, boulevard Saint-Laurent, Montréal

LES LIVRES

RELIGION

Hugo RAHNER, S. J., et Léonard VON MATT: **Ignace de Loyola.** — Bruges (22, Quai au Bois), Desclée de Brouwer, 1955, 336 pp., 24 cm. Prix: 240 fr. belges.

POUR commémorer le quatrième centenaire de la mort du fondateur de la Compagnie de Jésus, voici un ouvrage merveilleusement illustré de 224 photographies. Album somptueux qui ne le cède en rien aux autres de la même collection: *François d'Assise, Pie X, le Vrai Visage des saints*. Le P. Rahner, professeur à la faculté de théologie d'Innsbruck, expert en la matière, décrit la vie de saint Ignace d'une façon objective et très vivante. Il se préoccupe constamment de mettre en lumière la personnalité réelle du saint. Son texte, malgré sa brièveté, offre une biographie complète du grand fondateur. Les photographies de M. von Matt, dont les œuvres extraordinairement belles nous sont déjà connues, confèrent au volume une haute valeur artistique. L'image et le récit, s'appuyant l'une l'autre, nous font suivre Ignace du pays basque jusqu'en Terre sainte, puis de Paris à Rome, terme glorieux d'une vie consacrée totalement au service de Dieu, de l'Église et des âmes. Cet album de luxe n'est évidemment pas écrit pour les jeunes, encore moins pour les enfants. C'est un ouvrage de haute tenue historique, artistique et documentaire. Il fera la joie des adultes désireux de mieux connaître un saint que la légende et les ennemis de l'Église s'acharnent à défigurer au point de le rendre méconnaissable. Le P. Rahner rétablit ici la vérité en la fondant sur les documents authentiques.

Blondin DUBÉ.

Maison Bellarmin.

G. HUNERMAN: **Le Héraut de Dieu. Saint Antoine de Padoue.** Traduit par l'abbé Grandclaude. — Mulhouse (Porte du miroir), Éditions Salvator, 1955, 237 pp., 19,5 cm.

ANTOINE de Padoue: saint populaire dont le nom est sur toutes les lèvres et la statue dans chaque église. Mais peu nombreux sont les fidèles qui connaissent son histoire. Pour eux, l'A. raconte de façon captivante, avec force dialogues et descriptions du meilleur goût, cette vie tissée de merveilleux en même temps que de la charité la plus simple, la plus concrète. Figure à la fois légendaire et très actuelle. On distinguerait facilement plusieurs traits du moine de Padoue dans certains héros contemporains de la charité. Toutes les bibliothèques de famille devraient posséder cette biographie.

Jean-Paul DEMERS.

Maison Bellarmin.

Mgr Jean GAY: **Libermann.** — Bruges (Paris), Desclée de Brouwer (Westmount, Maison des PP. du St-Esprit, 3136, le Boulevard), 1955, 154 pp., 19 cm. Prix: \$1.50.

ÉQUILIBRÉE, quoique brève, cette biographie du vénérable P. Libermann. D'un trait alerte et plein de chaleur, l'A. raconte les épisodes hauts en couleur de la vie d'un saint, ses travaux de fondateur et d'organisateur de missions; il décrit l'influence en profondeur d'un directeur d'âmes et expose la doctrine spirituelle d'un maître. Récemment, Pie XII exaltait l'actualité des exemples et de la pensée de Libermann, qu'il appelle « un maître et un modèle ». Le recours constant de Libermann aux moyens surnaturels, dans son activité apostolique comme dans le souci de sa propre perfection, « apporte à l'inquiétude des prêtres d'aujourd'hui une solution précise », conclut justement l'auteur.

Jean-Paul DEMERS.

Maison Bellarmin.

Michel RIQUET, S. J.: **L'Église, liberté du monde. Conférences de Notre-Dame de Paris.** — Paris (79, rue de Gentilly), Spes, 1955, 221 pp., 18,5 cm. Prix: 400 fr.

L'AUTEUR, prisonnier, prêchant à ses compagnons de Dachau, s'attira ce compliment de Mgr Piguët: « Vous prêchez dans cette baraque comme dans une cathédrale. » Il donnera dix carêmes à Notre-Dame de Paris et terminera par celui-ci. Une

COLLÈGE DU SACRÉ-COEUR

Victoriaville, Qué.

Pensionnat et externat, édifice moderne, vastes cours, superbe auditorium, cafétéria.

- Cours classique (latin-sciences) après la 6^e, la 7^e, la 8^e ou la 9^e année.
- Cours commercial, après la 9^e année.
- Cours technique, après la 9^e année.

DEMANDEZ LE PROSPECTUS

Téléphone: PLateau 2-5901 Le Préfet des études.

Chaque oiseau fait son nid à sa guise

... et celui qui fait installer chez soi le chauffage par rayonnement possède le plus confortable, le plus hygiénique et le plus moderne des « nids »: ce mode de chauffage est tellement supérieur à tout ce qui existe! Demandez notre brochure explicative.

Tous travaux en chauffage-plomberie pour particuliers, industriels, hôpitaux, collèges, etc.

Théorie alliée à la pratique.



Pionniers du véritable chauffage par rayonnement au Canada

MARquette 4107

360 est, rue Rachel — Montréal

POUR MIEUX VOIR

CONSULTEZ

Quand il s'agit:

d'un examen de la vue,
de prescriptions de verres,
de lunettes d'approche,

UNE MAISON DE CONFIANCE établie depuis longtemps, toujours à la page et offrant un service impeccable.

Al. Benoit-Benoit Protectal Inc.

JEAN-M. TREMBLAY, président

1617, RUE SAINT-DENIS - PL. 4904
MONTRÉAL

« Attention particulière aux communautés »

lecture sèche ne rend jamais justice à l'œuvre parlée, au plaidoyer, car c'en est un, appuyé sur cent soixante-deux références. C'est de l'approche à la foi plutôt que du travail dans la foi mûrie. Liberté vraie, loi, autorité, conscience et science concluent à la liberté des enfants de Dieu, à l'amour libéré des servitudes de la corruption et des égoïsmes: orgueil, argent ou chair. Un moi libre devra s'accorder avec cent mille autres moi libres. Que vaudrait la liberté sans frein sur une île déserte, sans voisin?...

Alexandre DUGRÉ.

Rosaire RENAUD, S. J.: *Süchow, diocèse de Chine. I: 1882-1931.* — Montréal, Éditions Bellarmin, 1955, 505 pp. 22.5 cm. Prix: \$5.

MISSIONNAIRE en Chine pendant près de quinze ans, l'A. a lu une foule d'études sur l'Extrême-Orient, consulté tous les documents des archives de Zi-ka-wei, et il en a contrôlé l'exactitude sur place, grâce à ses rapports quotidiens avec les missionnaires et les premiers chrétiens du diocèse; puis, il a réuni ses renseignements en un récit alerte et précis. Chacune de ses affirmations repose sur une pièce justificative. Avant de le publier, il a soumis son manuscrit à la critique de S. Exc. Mgr Haouisée, de Jésuites français qui avaient travaillé dans la mission et à des confrères canadiens; ils ont jugé que « le récit, en plus d'être exact, tient l'attention du lecteur en éveil jusqu'à la fin ». C'est qu'on raconte ici la vie de missionnaires qui, dans un cadre géographique et sociologique très différent du nôtre, furent des apôtres à la grande manière. Ils ont fondé l'Église de Süchow à travers trois révolutions, au milieu de batailles contre les brigands, malgré l'opposition incessante des mandarins et les calomnies perfides, mais toujours écoutées, des lettrés; leurs exploits sont plus émouvants que ceux des plus hardis héros de romans. Par eux, s'ouvrent les catéchuménats, se confèrent les baptêmes, se bâtissent les églises, dont la principale est la cathédrale de Süchow, dédiée au Sacré Cœur, soutien du P. Gain, le fondateur, et des premiers apôtres de la mission. Tout en gardant l'impartialité de l'historien, l'A. ne peut dissimuler son âme apostolique, sa profonde compréhension des Chinois

et de leurs mœurs, son admiration pour les grands missionnaires d'Extrême-Orient; et c'est un des charmes de son récit. A le lire, on comprendra pourquoi les missions de Chine ne sont pas anéanties: tant d'héroïsme ne saurait être vain.

Maurice BELHUMEUR.

Procure des Missions,
Montréal.

Pie DUPLOYÉ, O. P.: *Rhétorique et Parole de Dieu.* — Paris (29, boul. de Latour-Maubourg), Éditions du Cerf, 1955, 114 pp., 19 cm.

TROIS CHAPITRES dans cet opuscule: crise de la prédication; il faut revenir à la Bible; l'homélie n'est pas la seule prédication valable. Avec humour, verve poétique et un brin de malice (pour Mauriac, qui ne l'a pas volé), l'A. déplore que la prédication ait perdu le sens de la vie quotidienne, le langage du peuple, vert et vif, sinueux et gonflé de bonnes passions. La méditation de la Bible, voilà le remède; la Bible est un livre qui ne vieillit pas, livre « ouvert », qu'on n'a jamais fini de comprendre. Enfin, dans l'exercice du ministère de la parole, toute l'efficacité n'appartient pas à la seule conversation familière du curé avec ses ouailles. L'A. a raison sur toute la ligne, et puisse-t-il nous persuader!

Joseph D'ANJOU.

ÉCONOMIE SOCIALE ET POLITIQUE

Arthur E. MORGAN et autres: *Bottom-Up Democracy. The affiliation of small democratic units for common service.* — Yellow Springs (Ohio), Community Service, Inc., 1954, 64 pp., 23 cm.

CETTE BROCHURE révèle un mouvement nouveau aux États-Unis. Depuis un demi-siècle, la faveur va aux grandes puissances économiques, aux *mergers*, aux monopoles. Ici, quelques auteurs lancent un contre-courant en faveur des groupes réduits, des petites affaires; ils veulent une démocratie qui repose sur des cellules nombreuses, non sur une poignée de pouvoirs centralisés. La petite ville, le village, l'entreprise locale, l'école doivent s'épanouir, prendre leurs responsabilités et leurs initiatives propres, sans rien sacrifier de leur autonomie. Les AA. démontrent que les pouvoirs supérieurs doivent respecter les groupes inférieurs en leur laissant leur liberté d'action. A l'appui de leur thèse, ils citent l'exemple de la Suisse et de la Finlande. L'étude n'est pas profonde; elle néglige même le principe de subsidiarité qui assure à la société son unité dans la pluralité. Malgré sa faiblesse du point de vue économique et philosophique, elle est utile, car elle fait entendre un son de cloche autre que celui de la centralisation.

Émile BOUVIER.

Georgetown University,
Washington, D. C.

Theodore CAPLOW: *The Sociology of Work.* — Minneapolis, University of Minnesota Press, 1954, 330 pp., 23 cm.

LA SOCIOLOGIE du travail, entre beaucoup d'autres objets, analyse les conséquences sociales qui surgissent de la classification des hommes imposée par la division du travail. L'A. offre ici un traité des cadres professionnels de la société. Il définit l'occupation, la tâche, la profession, qu'il mesure à l'aide d'échelles socio-économiques, psychométriques et d'échelles de prestige. Ensuite, il aborde le problème épineux de la mobilité des tâches, mobilité verticale et horizontale; puis, il fait l'analyse du syndicalisme considéré comme variété d'association professionnelle. Il effleure l'étude du marché économique du travail et conclut en montrant l'influence du progrès technique sur la modification de la division des tâches dans l'industrie moderne. Sujet d'importance capitale pour quiconque s'intéresse à l'organisation professionnelle. Malheureusement, l'A. touche à peine au conflit de juridiction syndicale et n'approfondit pas suffisamment l'action des forces économiques sur l'évolution de l'association professionnelle. Malgré ses lacunes, le volume mérite lecture et intéressera le spécialiste des questions du travail.

Émile BOUVIER.

Georgetown University,
Washington, D. C.



Norman S. BUCHANAN et Howard S. ELLIS: **Approaches to Economic Development.** — New-York (330 West 42nd Street), The Twentieth Century Fund, 1955, 494 pp., 23.5 cm. Prix: \$5.

VOICI un ouvrage qui exigerait une analyse dépassant les cadres d'une revue d'intérêt général. Les AA. abordent le difficile problème de la croissance économique et se demandent pourquoi les deux tiers du globe vivent encore dans la misère et la pauvreté, tandis que l'autre tiers profite à plein du progrès technique. Ils comparent alors les pays prospères avec les pays sous-développés. Cette comparaison constitue le fond de leur thèse. L'ouvrage comprend trois parties: a) une analyse théorique d'une économie sous-développée, b) un exposé du développement économique dans l'histoire, c) une étude de la croissance économique moderne. Le volume se lit avec intérêt; il ne manque ni de profondeur ni d'originalité. Soulignons l'usage des indices de santé, d'habitation, de vêtement, de revenus et de production pour mesurer la croissance d'un pays. Pour être bref, limitons-nous à trois observations. 1° Dans leurs travaux sur le progrès économique, les économistes se bornent d'ordinaire à étudier le capital, l'épargne, l'inflation, la politique monétaire, le régime fiscal, le commerce, la finance internationale, la distribution des ressources, la productivité, la population et le revenu. Les AA. élargissent le champ de leurs recherches en considérant les facteurs non économiques; c'est leur mérite. 2° La deuxième partie, relative au développement économique des pays d'Europe, du Japon et de l'U. R. S. S., est beaucoup trop brève et, par le fait même, superficielle; mais elle apporte d'utiles suggestions aux étudiants qui désirent approfondir l'argument historique. 3° Le chapitre qui traite des intérêts et responsabilités des États-Unis paraît justifier la politique américaine sur les subsides accordés aux pays sous-développés. C'est peut-être un objectif sain, mais étranger au caractère scientifique de l'ouvrage; l'idée qu'ils exposent, les AA. éprouvent le besoin de la défendre; au lecteur de juger.

Émile BOUVIER.

Georgetown University,
Washington, D. C.

LITTÉRATURE, ROMANS

Louis BARJON, S. J.: **Le Silence de Dieu dans la littérature contemporaine.** Coll. « Le poids du jour ». — Paris (5, rue Bayard), Éditions du Centurion, 1955, 199 pp., 19 cm.

SI DIEU existe, comment expliquer qu'il n'intervienne pas dans notre monde chaotique d'où sourd à chaque pas la souffrance? Problème crucial que la littérature contemporaine, miroir fidèle de notre époque, ne cesse de refléter. Les uns se révoltent. D'autres sont pris d'angoisse. Les fils de la lumière comprennent. L'A. analyse la pensée des écrivains les plus représentatifs de ces trois attitudes d'âme. — « Dieu est mort! » a clamé Nietzsche. Puisqu'il est mort, que l'homme apprenne à se passer de lui. Athéisme. Puis bientôt, antithéisme, lutte contre l'idée même de Dieu, qu'il importe de détruire. Climat de profanation et de révolte qui empest nos lettres. Sartre (*le Diable et le Bon Dieu*), Thierry Maulnier (*le Profanateur*), Cocteau (*Bacchus*), grands prêtres de cette religion blasphématoire: faisons table rase du surnaturel; il faut bâtir à l'échelle de la terre. — Puis, il y a ceux qui ne comprennent pas. Le doute et l'angoisse les étreignent. Un rayon d'espérance voudrait percer leur enfer, mais leur âme reste fermée au Soleil. Faulkner (*Absalon! Absalon!*) manifeste de vieux sédiments chrétiens qu'il ne sait poser sur une assise solide. Le suicide enlève à l'émouvant *Journal* de Paul Régner l'acceptation, qui s'annonçait lumineuse, d'une grande souffrance. L'œuvre de Van der Mersch scrute les misères d'un monde qui se détruit parce qu'il ne sait pas aimer. Mais cet amour, d'où peut-il bien venir? Silence! — Enfin les tenants de la certitude. Le silence de Dieu les achemine à la lumière. L'A. étudie quatre jeunes romanciers qui, sans être de tout repos, sont riches de promesses. Puis viennent les géants: Patrice de la Tour du Pin, Bernanos et Claudel. Ce livre, écrit par un maître, dans une langue riche, souple et châtiée, dégage clairement les avenues de la pensée contemporaine: elle paraît si confuse, parfois, charriée par des noms célèbres. *Le Silence de Dieu* situe les valeurs. Service précieux.

Wilfrid GARIÉPY.

Maison Bellarmin.

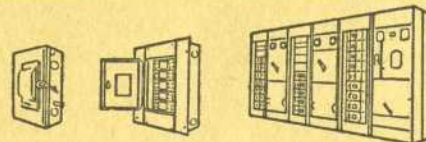
JUILLET 1956

* UN RÉGAL À TOUTE HEURE!
* LA TRANCHE AUX FRUITS

STUART

APPAREILLAGE
ELECTRIQUE

connu
et apprécié



DANS TOUT LE CANADA
du simple interrupteur à la sous-station complète.



CLAUDE ROUSSEAU
président
Cas. post. 1300, Montmagny, Qué.

Représentant à
Montréal: Claude Galipeau,
1834, avenue Aird

MO. 4-3501

J.-Chas. Martel, Inc.

BOIS ET MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Attention particulière aux communautés
religieuses

809a, BOUL. DES LAURENTIDES

Pont-Viau, Qué.

LES BERMUDES

Paradis de verdure dans le décor des flots de l'océan Atlantique.

Départs fréquents par avions de Colonial Airlines, Air-Canada et B. O. A. C., ou par bateaux de Furness Lines, de New-York.

Renseignements et réservations

VOYAGES HONE

1460, avenue UNION, Montréal-2

HA. 9108

Émile GENEST: *Dictionnaire des Citations françaises.* — Paris (18, rue Monsieur-le-Prince), Fernand Nathan, 1954, 423 pp., 19 cm.

QUICONQUE se pique, en causant ou en écrivant, de savoir citer mots, sentences ou vers célèbres se réjouira d'avoir sous la main le recueil d'Émile Genest. Délicat, l'A. fait mine de ne penser qu'aux défaillances de notre mémoire (voir avant-propos); c'est pour y subvenir qu'il offre 4065 citations numérotées, classées par ordre alphabétique (depuis *abomination* jusqu'à *Zoïle*) et accompagnées de références, parfois de commentaires (voir 1961). Suit un index alphabétique des auteurs cités (depuis l'abbé *Abeille* jusqu'à *Voltaire*), chaque nom recevant quelques mots d'érudition. Enfin, une dernière table donne, par ordre alphabétique, le mot principal de chaque passage avec le numéro de celui-ci (depuis le mot *abbé* jusqu'au mot *yeux*). On remarquera que c'est le mot *Dieu* qui compte le plus de renvois et que les auteurs le plus souvent cités sont les poètes La Fontaine, Racine, Hugo et Corneille. L'A. répète certains textes (à l'article *le* ou *la*, et au mot principal, voir 805 et 2045); il ne le fait pas toujours; c'est pourquoi la dernière table est si utile (voir *absence*, *silence*, *soleil*). À la première citation (du prophète Daniel), on ne donne pas de référence complète; l'A. le fait pour un texte du prophète Osée (3222). Le nom de Daniel est également oublié dans la table des auteurs. Oublis inévitables dans un ouvrage de ce genre. La recherche, qui est vaste, rendra service aux amateurs de réminiscences.

Joseph D'ANJOU.

Yvonne ESTIENNE: *Le Toit sur la tête.* Roman. — Paris (5, rue Bayard), Bonne Presse, 1954, 214 pp., 20 cm. Prix: 450 fr.

DEUX THÈMES se conjuguent dans ce roman: celui de la difficulté qu'éprouvent les réfugiés à se procurer un toit permanent, celui de l'âpre lutte que se livrent, à cette occasion, l'égoïsme et la charité. Ouvrage écrit par une femme, qui met en scène surtout des femmes, mais qui n'a rien d'efféminé. Ni dans la peinture des caractères: la mesquinerie se voit démasquée et traquée jusque derrière ses plus habiles camouflages; ni dans le style: la phrase est drue, sans fanfreluches ni dentelles. Et c'est un bon roman: quelques âmes d'élite, comme il s'en rencontre toujours, sauf dans les romans des émasculés, y parfument de leur vertu l'air inhumain que répandent faux dévots et cyniques calculateurs. Suivez Odile Damien dans son veuvage et sa quête d'un toit hospitalier. Voyez-la aux prises avec les intrigues des pensionnaires de la maison de Valence, puis avec la goujaterie du couple Roussel, à Paris, où elle a voulu fuir, croyant et trouver la paix. À la fin, elle revient à Valence, bien que la pension ait perdu le sourire de l'exquise Sœur Séraphine et l'exemple de la sainte malade Denise Fauriel, amie et consolatrice d'Odile. A vivre en sa compagnie et celle de Denise Fauriel, vous apprendrez à opposer la délicatesse à l'épaisseur, le souci d'autrui à l'égoïsme (p. 99), à ne pas recuire vos peines dans la solitude, parce que c'est une mauvaise cuisine (p. 102), à ne plus accepter d'être heureux tout seuls (p. 88), car « le chrétien n'a pas d'ennemis; ou, s'il en a, il doit les considérer en amis, pour qu'ils deviennent tels » (p. 193).

Joseph D'ANJOU.

Étienne DE GREEFF: *Le Juge Maury.* Roman. — Paris (27, rue Jacob), Éditions du Seuil, 1955, 316 pp., 19 cm.

QU'EST-CE, au fond, que la justice? Quand est-on certain de l'avoir rendue, de l'avoir reçue? La justice ne tient-elle qu'à l'application rigoureuse d'un code, ou doit-elle comporter miséricorde? Le juge a-t-il le droit de n'être qu'un fonctionnaire, honnête et droit, mais sans compassion pour l'homme qu'il juge? Par quel juge accepterait-on véritablement d'être jugé? Voilà le problème que pose ce roman. Le héros, Paul Maury, devra traverser plus d'une épreuve, résoudre plus d'un conflit intérieur avant de renoncer à son intransigeance. Il lui fallait connaître le déchirement du cœur pour apprendre à faire vraiment droit à autrui. L'intrigue est prenante. Par moments, on la trouve un peu trop facile; mais elle sert bien la vérité qu'elle soutient et finalement réussit à l'imposer. Roman qui mérite d'être lu.

Jean-Marie AUBRY.

Collège Saint-Charles-Garnier,
Québec.

Catherine GASKIN: *L'Oiseau de pluie.* Roman. — Tours, Maison Mame, 1954, 310 pp., 20 cm. Prix: 590 fr.

POUR TITRE de son roman, l'A. a choisi le nom du yacht de plaisance que l'héroïne utilise fréquemment, afin de se distraire de ses tâches quotidiennes. Maura de Courcey est la fille chérie d'un avocat anglais. Selon le désir obstiné de son père, elle doit épouser son cousin irlandais Tom. Un soir d'été, John Sedley la rencontre dans un bar; dès lors, Maura lutte contre des sentiments nouveaux. John est marié; Maura souffre de cette situation. Après la fin tragique de sa femme, John, désormais libre, refuse d'épouser Maura. Celle-ci renonce quand même à Tom et à la vie facile que lui promet son père. Elle va aux États-Unis rejoindre l'homme qui a su éveiller sa personnalité. Par delà tous les obstacles, leur attachement s'épanouira en un mutuel amour conjugal. À l'occasion de son premier roman, *Tout le reste est folie*, on a beaucoup vanté le talent de l'A. Avec raison. Acuité de l'observation, justesse de l'analyse psychologique, don de l'allure dramatique dans la marche des événements, sens de la logique dans le dialogue, telles sont les qualités de la jeune romancière australienne. On les trouve dans *L'Oiseau de pluie*; mais la tendance à l'analyse et à la réflexion psychologiques y nuit un peu à la vivacité du récit.

Wilfrid GIROUARD.

Villa Manrèse, Québec.

Jean-Jules RICHARD: *Le Feu dans l'amiante.* Roman. — Canada, chez l'auteur, 1956, 287 pp., 17 cm.

ROMAN triste et triste roman. Canadiens épais, femmes communes, style décourageant. Du sous-Zola irritant, plein de fautes de goût, d'orthographe et de ponctuation. La grève d'Asbestos, en 1949, sert de fond à cette histoire romancée, ni vraie ni fausse, reportage et fiction, destinée à souffler la lutte des classes, à révolter contre le capitalisme, le catholicisme des syndicats, la police douteuse et l'administration Duplessis. L'A. est essentiellement *contre*. Sa lentille ne cherche que laideurs et vulgarités. À quoi rime cette indigeste *dose de fiel*, comme il dit, ce brassin de crudités, de pessimisme, d'ironie antireligieuse, même quand l'Église secourt les grévistes? Fallait-il trouver tout risible, ridicule: médailles, bure franciscaine, aumônier, dames de Sainte-Anne, saintes femmes, sainte face du mineur?... La critique amère dégoûte et sent le russe. Quand l'ennui menace, vite une page sexuelle pour les intéressés. Écrit par un étranger français ou anglais, ce pamphlet nous ferait crier. C'est un des nôtres qui nous salit. Le sujet était pourtant beau, ces mois de souffrance pour mettre fin à une souffrance, à la poussière atroce. La suffisance de l'A. jure avec l'insuffisance de l'œuvre. Cette grève patiente, disciplinée en dépit des provocations, avait gagné nos sympathies et nos charités. Elle méritait un autre chantre.

Alexandre DUGRÉ.

RELATIONS

REVUE DU MOIS

publiée par un groupe de Pères de la Compagnie de Jésus

Directeur: Richard ARÈS

Rédacteurs: Joseph-P. ARCHAMBAULT, Joseph-H. LEDIT, Alexandre DUGRÉ, Émile GERVAIS, Luigi D'APOLLONIA, Albert PLANTE, Léon LABEL.

Secrétaire de la rédaction: Joseph D'ANJOU

Administrateur: Jules ÉMERY

Directeur de la publicité: M. Alvarez VAILLANCOURT

Prix de l'abonnement: A l'étranger: \$3.50
\$3.00 par année Pour les étudiants: \$2.50

8100, BOUL. SAINT-LAURENT, MONTRÉAL-11, CANADA
Tél.: VEndôme 2541

Épargnez
tout en protégeant les vôtres
avec un plan de

La Saubegarde

COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE

Siège social: Montréal

Tél.: 4-5181

Terreau & Racine Ltée

DISTRIBUTEURS & GROSSISTES

196, RUE SAINT-PAUL

QUÉBEC (2)

Ri. 4-4941

Armand-A. Lalonde Ltée

Courtier en assurances depuis 34 ans

Armand-A. Lalonde, C. D. A. A., C. C. S.,
PRÉSIDENT

5809 ouest, boulevard GOUIN - CARTIERVILLE

UN DES NÔTRES

ÉPICERIE VAN-HORNE

L. FRÉCHETTE, propr.

• Service • Qualité • Choix

1210, rue Van-Horne - CA. 8251 - Outremont



TOUS LES ACCESSOIRES ÉLECTRIQUES

(Strictement en gros)

« Le Temple de la lumière »

BEN BÉLAND

INCORPORÉE

BEN BELAND, prés.

JEAN BÉLAND, Ing. P., sec.-trés.

7152, boul. Saint-Laurent, Montréal

GR. 2465*

Les Éditions Françaises Inc.

Agents généraux au Canada de la
LIBRAIRIE LAROUSSE

QUÉBEC

MONTREAL

Votre coopérative d'épargne vous aide à faire de l'épargne.
Nos méthodes sont pratiques, adaptées à vos revenus.

Par l'épargne, brisez votre complexe d'infériorité, développez votre personnalité, acquérez ou conservez votre propriété.

Devenez membre de

L'ENTRAIDE IMMOBILIÈRE LAURENTIENNE

1344 EST, rue SHERBROOKE, MONTRÉAL — LA. 1-3698



J. L. Guay & Frère

LIMITÉE LIMITED

Spécialité : Construction d'édifices religieux
Collèges - Couvents - Séminaires - Hôpitaux - Etc.

6900, chemin de la Côte-des-Neiges
Montréal

Tél.: RE. 7-3651

NON SEULEMENT

AU FOYER



MAIS AU BUREAU

DE PLUS EN PLUS ON LIT

Relations

REVUE DU MOIS

JUIN 1956 : 26,500 exemplaires

JUIN 1955 : 12,000 "

JUIN 1954 : 5,500 "

« LA REVUE QU'ON ACHÈTE ET QU'ON LIT. »

Êtes-vous abonné ?

Avez-vous renouvelé votre abonnement ?

Qu'est-ce que vous attendez ?

Profitez de notre 15^e anniversaire pour annoncer dans *Relations*